



Third Session
Thirty-Seventh Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Social Affairs,
Science and
Technology**

Chair:

The Honourable MICHAEL KIRBY

Wednesday, March 10, 2004

Issue No. 4

First and final meeting on:

Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence

INCLUDING:
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-8)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-septième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,
des sciences et
de la technologie**

Président:

L'honorable MICHAEL KIRBY

Le mercredi 10 mars 2004

Fascicule n° 4

Première et dernière réunion concernant:

Le projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence

Y COMPRIS:
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-8)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Marjory LeBreton, *Deputy Chair*

And

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.)	Léger * Lynch-Staunton (or Kinsella)
Callbeck	Morin
Cook	Robertson
Cordy	Roche
Fairbairn, P.C.	Tkachuk
Keon	
LaPierre	

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to the rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Tkachuk was substituted for that of the Honourable Senator Rossiter (*March 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator LaPierre was substituted for that of the Honourable Senator Kirby (*March 8, 2004*).

The name of the Honourable Senator Cook was substituted for that of the Honourable Senator Pearson (*March 4, 2004*).

The name of the Honourable Senator Léger was substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*March 4, 2004*).

The name of the Honourable Senator Fairbairn was substituted for that of the Honourable Senator Pèpin (*March 4, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Michael Kirby

Vice-présidente: L'honorable Marjory LeBreton

et

Les honorables sénateurs:

* Austin, c.p. (ou Rompkey, c.p.)	Léger * Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Callbeck	Morin
Cook	Robertson
Cordy	Roche
Fairbairn, c.p.	Tkachuk
Keon	
LaPierre	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Tkachuk est substitué à celui de l'honorable sénateur Rossiter (*le 8 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur LaPierre est substitué à celui de l'honorable sénateur Kirby (*le 8 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Cook est substitué à celui de l'honorable sénateur Pearson (*le 4 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Léger est substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 4 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn est substitué à celui de l'honorable sénateur Pèpin (*le 4 mars 2004*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, February 18, 2004:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LaPierre, seconded by the Honourable Senator Fraser, for the second reading of Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 18 février 2004:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur LaPierre, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ATTESTÉ:

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2004
(7)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 4:10 p.m. in room 257, East Block, the Acting Chair, the Honourable Yves Morin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn P.C., Keon, LaPierre, Léger, Morin and Roche (9).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Sam Banks and Monique Hébert.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, February 18, 2004, the committee began its study on Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence.

WITNESSES:

From the National Archives of Canada:

Ian E. Wilson, National Archivist of Canada.

From the National Library of Canada:

Roch Carrier, National Librarian of Canada.

From the Canadian Library Association:

Don Butcher, Executive Director.

From Canadian Association of Research Libraries:

Tim Mark, Executive Director.

From the Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation:

Louis Cabral, Executive Director.

From the Department of Canadian Heritage:

Jean Guérette, Executive Director, Portfolio Affairs;

Jeff Richstone, General Counsel.

From the National Library of Canada | National Archives of Canada:

Andrée Delagrave, Assistant Deputy Minister.

The clerk informed the committee of the unavoidable absence of the Chair and Deputy Chair and presided over the election of an Acting Chair.

The Honourable Senator Cordy moved:

That the Honourable Senator Morin be the Acting Chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

Roch Carrier and Ian E. Wilson each made a presentation and answered questions.

Don Butcher, Louis Cabral and Tim Mark each made a presentation and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2004
(7)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 h 10 dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Yves Morin (*président suppléant*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn, c.p., Keon, LaPierre, Léger, Morin et Roche (9).

Sont présents: De la Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sam Banks et Monique Hébert.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 18 février 2004, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

TÉMOINS:

Des Archives nationales du Canada:

Ian E. Wilson, archiviste national du Canada.

De la Bibliothèque nationale du Canada:

Roch Carrier, administrateur général.

De l'Association canadienne des bibliothèques:

Don Butcher, directeur exécutif.

De l'Association des bibliothèques de recherche du Canada:

Tim Mark, directeur exécutif.

De l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation:

Louis Cabral, directeur exécutif.

Du ministère du Patrimoine Canadien:

Jean Guérette, directeur exécutif, Affaires du portefeuille.

Jeff Richstone, avocat général.

De la Bibliothèque nationale du Canada | Archives nationales du Canada:

Andrée Delagrave, sous-ministre adjointe.

Le greffier informe le comité de l'absence inévitable du président et de vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Cordy propose:

Que l'honorable sénateur Morin soit président suppléant.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Roch Carrier et Ian E. Wilson font chacun une présentation et répondent aux questions.

Don Butcher, Louis Cabral et Tim Mark font chacun une présentation et répondent aux questions.

It was agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence.

It was agreed to postpone the consideration of the long title, the preamble and the short title to the end.

It was agreed that clauses 2 to 20 be adopted.

Jean Guérette answered questions.

It was agreed that clause 21 be negatived.

It was agreed that clause 22 to 32 be adopted.

Jeff Richstone answered questions.

It was agreed that clause 33 be adopted.

The Honourable Senator LaPierre moved:

That Bill C-8 be amended on page 13, by adding after line 31, the following:

“Injured Military Members Compensation Act

33.1 Paragraph 13(c) of the *Injured Military Members Compensation Act* is replaced by the following:

(c) personal information collected or obtained by the Library and Archives of Canada in the administration of the *Library and Archives of Canada Act*, or any predecessor enactment relating to the same subject-matter.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 34 to 52 be adopted.

Jeff Richstone answered questions.

The Honourable Senator LaPierre moved:

That Bill C-8 be amended in clause 53, on page 20, by replacing line 5, with the following:

“53. If Bill C-6, introduced in the 3rd”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 53 be adopted as amended.

It was agreed that clauses 54 to 57 be adopted.

It was agreed that clause 1 with the short title be adopted.

It was agreed that the preamble be adopted.

It was agreed that the title be adopted.

It was agreed that the Acting Chair report the bill, as amended, at the next sitting of the Senate.

At 6:10 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,
Daniel Charbonneau
Clerk of the Committee

Il est convenu que le comité entame l'étude article par article du projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur les droits d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre au long, du préambule et du titre abrégé.

Il est convenu que les articles 2 à 20 sont adoptés.

Jean Guérette répond aux questions.

Il est convenu que l'article 21 est rejeté.

Il est convenu que les articles 22 à 32 sont adoptés.

Jeff Richstone répond aux questions.

Il est convenu que l'article 33 est adopté.

L'honorable sénateur LaPierre propose:

Que le projet de loi C-8 soit modifié à la page 13 par l'ajout, après la ligne 37 de ce qui suit:

«Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures

33.1 l'alinéa 13c) de la *Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures* est remplacé par ce qui suit:

c) par Bibliothèque et Archives du Canada pour l'application de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* ou de tout texte législatif antérieur portant sur le même sujet.»

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que les articles 34 à 52 sont adoptés.

Jeff Richstone répond aux questions.

L'honorable sénateur LaPierre propose:

Que le projet de loi C-8 soit modifié, à l'article 53, page 20, par substitution, aux lignes 6 et 7, de ce qui suit:

«53. En cas de sanction du projet de loi C-13 déposé au cours de la troisième session de la».

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 53 est adopté tel que modifié.

Il est convenu que les articles 54 à 57 sont adoptés.

Il est convenu que l'article 1, titre abrégé, est adopté.

Il est convenu que le préambule est adopté.

Il est convenu que le titre est adopté.

Il est convenu que le président suppléant présentera le projet de loi, tel que modifié à la prochaine séance du Sénat.

À 18 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 11, 2004

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, February 18, 2004, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Pages 9 and 10, clause 21:*
 - (a) *Page 9:* Delete lines 26 to 37; and
 - (b) *Page 10:* Delete lines 1 to 31.
2. *Page 20 clause 53:* Replace line 5 with the following:
“53. If Bill C-6, introduced in the 3rd”.
3. *Page 13, new clause 33.1:* Add after line 31 the following:

“Injured Military Members Compensation Act

33.1 Paragraph 13(c) of the *Injured Military Members Compensation Act* is replaced by the following:

(c) personal information collected or obtained by the Library and Archives of Canada in the administration of the *Library and Archives of Canada Act*, or any predecessor enactment relating to the same subject-matter.”.

And that clauses 22 to 57 be renumbered and any cross-references thereto accordingly.

Respectfully submitted,

Pour le président,

YVES MORIN

For the Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 11 mars 2004

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 18 février 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes:

1. *Pages 9 et 10, article 21:*
 - a) *Page 9:* Supprimer les lignes 25 à 38;
 - b) *Page 10:* Supprimer les lignes 1 à 23.
2. *Page 20, article 53:* Substituer à la ligne 7 ce qui suit:
« C-6, déposé au cours de la 3^e session de la ».
3. *Page 13, nouvel article 33.1:* Ajouter après la ligne 37 ce qui suit:

«Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures

33.1 L'alinéa 13c) de la *Loi l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures* est remplacé par ce qui suit:

c) par Bibliothèque et Archives du Canada pour l'application de la *Loi sur la Bibliothèque et le Archives du Canada* ou de tout texte législatif antérieur portant sur le même sujet.».

Que la désignation numérique des articles 22 à 57 soit changée ainsi que tous les renvois qui en découlent.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2004

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-8, to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain acts in consequence, met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bill.

[*English*]

Mr. Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee: Honourable senators, it is my duty to inform you that the chair and deputy chair are unavoidably absent, so we will proceed to the election of an acting chair.

Senator Cordy: I move that Honourable Senator Morin act as chair for these proceedings.

Mr. Charbonneau: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Charbonneau: Carried.

Senator Yves Morin (*Acting Chairman*) in the chair.

The Acting Chairman: Thank you very much and I welcome here Senator LaPierre, the sponsor of the bill.

We will be studying Bill C-8, an act to establish the Library and Archives of Canada. We have a number of witnesses.

[*Translation*]

Our first witness is Mr. Roch Carrier, National Librarian of Canada. Welcome, Mr. Carrier.

Mr. Roch Carrier, National Librarian of Canada, National Library of Canada: Thank you, Mr. Chairman. We are here because we hope to see this bill passed as quickly as possible. I will attempt to explain why it is an exciting and interesting bill.

[*English*]

This project was not imposed by a single body. It is our joint vision for the future. We believe that a single institution — Library and Archives of Canada — will contribute significantly to the economic, social, and cultural advancement of Canada as a free, democratic and learning society.

[*Translation*]

The object is to create a new kind of knowledge institution. This is more than just the bringing together of two organizations: with the riches of the two institutions, our aim is to create a new one, greater than the sum of its parts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2004

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 16 h 10 pour étudier le projet de loi.

[*Traduction*]

M. Daniel Charbonneau, greffier du comité: Honorables sénateurs, je dois vous informer que le président et le vice-président ont dû s'absenter; nous allons donc procéder à l'élection d'un président suppléant.

Le sénateur Cordy: Je propose que l'honorable sénateur Morin remplisse les fonctions de président pendant cette séance.

M. Charbonneau: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Charbonneau: Adoptée.

Le sénateur Yves Morin (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Merci beaucoup; je souhaite la bienvenue au sénateur LaPierre, le parrain du projet de loi.

Nous allons étudier le projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada. Nous entendrons des témoins.

[*Français*]

Le premier témoin est M. Roch Carrier, administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada. On vous souhaite la bienvenue, monsieur Carrier.

M. Roch Carrier, administrateur général, Bibliothèque nationale du Canada: Je vous remercie, monsieur le président. Nous sommes ici parce que nous espérons que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible. Je vais tenter de vous expliquer pourquoi c'est un projet de loi excitant et intéressant.

[*Traduction*]

Ce projet n'a pas été imposé par un seul organisme. Il représente notre vision commune de l'avenir. Nous estimons qu'un organisme unique — Bibliothèque et Archives du Canada — contribuera considérablement au progrès économique, social et culturel du Canada en tant que société libre, démocratique et apprenante.

[*Français*]

Notre objectif est de créer une nouvelle institution du savoir. Il ne s'agit pas seulement de ramener ensemble deux organismes: il s'agit avec les richesses des deux organismes, d'en créer un nouveau.

[English]

We want to create a source of enduring knowledge accessible to all.

[Translation]

Here is the how and the why of how we came to this bill.

[English]

First technology makes possible today, things that were not possible only 10 years ago. In a digital world, the traditional distinction between a library and an archive and what they collect no longer makes sense.

[Translation]

Clients — such as students and schools, for instance — attach no importance to the form information takes, be it recorded on plastic, paper, celluloid or other forms.

[English]

What they need is information. We have also a wonderful challenge. We are in a life long learning. This brings a new variety of clients. We are not serving only the official researchers from university. Now, that information is at the tip of the fingers, we have to provide valuable information to every citizen.

We have a great richness. We have, all across Canada, a network of three hundred federal libraries and 21,000 libraries that are all connected. They need content and we can provide them with it when they need it. Finally, technology provides a simplified access for Canadians. With different technical means that are now available, people want quick, fast, easy answers, even when the question is complicated. We will be working to provide services to Canadians in the way they need it.

[Translation]

The new institution will bring together all forms of information, much of it unique and unavailable elsewhere and primarily focused on Canada; it will come from the various collections of the Library and of the Archives. Our keynotes are: “information management” and access.

[English]

The two organizations will bring a synergy of skills to acquire, preserve and make known the documentary heritage of Canada. In creating a single institution our goal is to make better use of our resources and expertise. Honourable senators, the Auditor General reported that the government must act now so that

[Traduction]

Nous voulons créer une source de connaissances durables qui soit accessible à tous.

[Français]

Voici pourquoi et comment nous sommes arrivés à ce projet de loi.

[Traduction]

Premièrement, la technologie permet de réaliser aujourd’hui ce qui n’était pas possible il y a seulement 10 ans. Dans un monde numérique, la distinction traditionnelle entre la bibliothèque et les archives, et ce que ces établissements conservent, n’a plus son sens.

[Français]

Les clients — pensez aux étudiants dans les écoles, par exemple, — n’attachent aucune importance au support sur lequel l’information se trouve, que ce soit du plastique, du papier, du celluloïd ou autres.

[Traduction]

Ce dont ils ont besoin, c’est de l’information. Nous avons aussi un merveilleux défi à relever. Notre société en est une d’apprentissage continu. Cela nous amène un nouvel éventail de clients. Nous ne servons pas que les chercheurs des universités. Maintenant que l’information est à portée de la main, nous devons fournir des renseignements utiles à tous les citoyens.

Nous disposons d’une grande richesse. Nous avons un réseau pancanadien de 300 bibliothèques fédérales et de 21 000 bibliothèques qui sont interconnectées. Elles ont besoin de contenu et nous pouvons le leur fournir quand elles en ont besoin. Enfin, la technologie permet un accès simplifié aux Canadiens. Compte tenu des divers moyens techniques actuels, les gens veulent obtenir des réponses rapidement et facilement, même quand la question est complexe. Nous allons travailler à servir les Canadiens de la manière qui leur convient.

[Français]

La nouvelle institution réunira toutes formes d’information. La plus grande partie de cette information est unique et on ne peut pas la trouver ailleurs que dans notre nouvelle institution. Cette information est orientée sur l’expérience canadienne et elle proviendra des différentes collections de la Bibliothèque et des Archives. Nos mots d’ordre sont: «information management» et accès.

[Traduction]

Les deux organismes produiront la synergie de compétences qu’il faut pour acquérir, préserver et faire connaître le patrimoine documentaire du Canada. En créant un seul établissement, notre objectif est de mieux utiliser nos ressources et notre savoir-faire. Honorables sénateurs, la vérificatrice générale a déclaré que le

important parts of Canada's cultural heritage are not lost for future generations.

This is a considerable challenge that will require significant investment. As a single institution, the Library and Archives Canada will be able to create efficiency in the preservation of the vast collection by putting in place an effective risk-management framework.

[*Translation*]

To summarize, Bill C-8 will provide a solid foundation for a modern knowledge institution which will benefit all Canadians.

[*English*]

We ask for prompt passage of Bill C-8. Since the announcement in the Speech from the Throne in the fall of 2002, we have been working increasingly as a single institution, with a common initiative, planning and management team. We cannot proceed much further with this integration without the legal framework creating a single institution.

Many others around the world share this view, as they watch with great interest the advances being made by Canada. Last week, Dr. Robert Martin, Director of the Institute of Museum and Library Services in the U.S., the primary source of federal funding for making museum archives and libraries, congratulated the vision and foresight of Canada by saying, "I believe that you are blazing a path that all of us in the cultural heritage field around the world will ultimately follow."

Mr. Ian E. Wilson, National Archivist of Canada, National Archives of Canada: I join with my colleague Mr. Carrier in strongly supporting this initiative. It has very much developed jointly between the library and the archives, two noted and venerable institutions.

We are also realistic because just this bill will not solve all of our problems and challenges. However, it will enable us to bring together some extraordinary collections — most of which are unique — and some marvellous expertise with new synergy and momentum to address our common challenges.

We can coordinate acquisitions across the different media and forms of documentary material and with our other institutions across the country, to ensure there are comprehensive national strategies for documenting the full complexity and diversity of the Canadian experience and of our creativity. We can integrate preservation and make best use of our specialized facilities. We can integrate reference and access to develop common windows designed to reach out and open our collections to all Canadians.

gouvernement devait agir maintenant pour éviter de priver les futures générations d'importants pans du patrimoine culturel du Canada.

C'est un défi de taille qui exigera un investissement considérable. En tant qu'organisme unique, Bibliothèque et Archives du Canada sera en mesure de protéger plus efficacement son immense collection, en appliquant un cadre efficace de gestion du risque.

[*Français*]

Pour résumer, le projet de loi C-8 nous fournit une solide fondation pour une institution moderne de savoir qui bénéficiera à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Nous vous demandons d'adopter rapidement le projet de loi C-8. Depuis qu'il a été annoncé dans le discours du Trône de l'automne 2002, nous avons travaillé de plus en plus comme un organisme unique, avec une seule équipe de programme, de planification et de gestion. Nous ne pouvons pas pousser beaucoup plus loin cette intégration en dehors du cadre juridique créant un seul organisme.

Beaucoup d'autres personnes dans le monde partagent ce point de vue, alors qu'elles observent avec beaucoup d'intérêt les progrès réalisés au Canada. La semaine dernière, M. Robert Martin, directeur du Institute of Museum and Library Services, aux États-Unis, la principale source de fonds fédéraux pour la constitution de musées, d'archives et de bibliothèques, a fait l'éloge de la vision et de la clairvoyance du Canada en déclarant: «Je crois que vous ouvrez une voie que tous les intervenants du domaine du patrimoine culturel finiront par emprunter.»

M. Ian E. Wilson, archiviste national du Canada, Archives nationales du Canada: Je me joins à mon collègue M. Carrier pour appuyer énergiquement ce projet. Il est issu d'un véritable effort conjoint de la Bibliothèque et des Archives, deux établissements réputés et vénérables.

Par ailleurs, nous sommes réalistes, car ce projet de loi ne résoudra pas tous nos problèmes et toutes nos difficultés. Toutefois, il nous permettra de rassembler d'extraordinaires collections — dont la plupart sont uniques en leur genre — et un merveilleux savoir-faire, ainsi qu'une nouvelle synergie et un élan qui nous permettront de relever nos défis communs.

Nous pouvons coordonner les acquisitions, peu importe le médium et la forme du matériel documentaire, avec nos autres établissements du pays, pour garantir qu'il existe des stratégies nationales intégrées permettant de décrire l'expérience et la créativité canadiennes dans toute leur complexité et leur diversité. Nous pouvons intégrer la conservation et faire un meilleur usage de nos installations spécialisées. Nous pouvons intégrer les fonctions de référence et d'accès, afin de produire des guichets communs destinés à rejoindre les Canadiens et à leur ouvrir nos collections.

We have only begun to explore the real potential and possibilities of the Web. The Web is searching for content; we have some extraordinary content in our collections.

As we go further on-line and increase use, it is becoming clear it leads to increased demand for access, and for Canadians to see the originals of our constitutional documents, our treaties and our portraits — we are also developing the Portrait Gallery of Canada — to develop exhibitions here, across the country, overseas and in our embassies to show off the original documentary material relating to this country.

[*Translation*]

Clearly, we do not want to work in isolation. Library and Archives Canada envisions a key role to be played by partners, the network of libraries and archives across Canada, to deliver the promise of true access to the entire documentary heritage of Canada.

We are happy to see in Bill C-8 a specific mandate to support the development of libraries and archival communities.

[*English*]

Just over 25 years ago, Dr. Tom Symons did a report on Canadian studies that emphasized the role of libraries and archives as the basis of Canadian studies and entitled that report “To Know Ourselves.” That is what we are all about: to know ourselves, to know the basis of our society, the society we have inherited, our creativity and our possibilities for the future. While Dr. Symons addressed himself to a university audience, we now think it possible to reach out and bring this type of material to all Canadians.

We believe we have a contribution to make to the creation of a culture of life-long learning and exploration, and to a successful knowledge society in this country. We are beginning to explore possibilities from the school curriculum — not just history, but in Canadian literature, in geography, in Canadian studies, in book clubs, in history fairs, in literacy programs and programs for the print disabled, and for those who are enthusiastic about family history. There are many uses to which our collections can be put.

This is the vision we have of this great new institution and what is captured in the bill before you. We have consulted widely on our idea of bringing together the National Library and the National Archives. We have found broad support and enthusiasm for the idea.

We have heard that our communities expect a continuation of our current mandate and services, and we have also heard calls that this institution should play an increased leadership role.

In brief, the creation of Library and Archives Canada is more than just bringing together the National Archives and the National Library. It is a profound transformation in which we

Nous ne faisons que commencer à explorer le potentiel et les possibilités du Web. Le Web a besoin de contenu; nous avons un contenu extraordinaire dans nos collections.

À mesure que nous intensifions notre présence en ligne et l'emploi du Web, il devient évident que la demande est en hausse pour ce qui est de l'accès, du désir des Canadiens de voir les originaux de nos documents constitutionnels, de nos traités et de nos portraits — nous mettons aussi sur pied le Musée du portrait du Canada — et de la présentation d'expositions ici, partout au Canada, à l'étranger et dans nos ambassades, afin de montrer les documents originaux associés à notre pays.

[*Français*]

Il est clair que nous ne voulons pas travailler de façon isolée. Bibliothèque et Archives Canada jouera un rôle de premier plan pour ses partenaires, le réseau des bibliothèques et archives d'un océan à l'autre, afin de réaliser la promesse d'un accès véritable à l'ensemble du patrimoine documentaire canadien.

Nous sommes heureux de voir que le projet de loi C-8 prévoit le mandat explicite d'appuyer le développement des communautés, des bibliothèques et des archives.

[*Traduction*]

Il y a tout juste 25 ans, M. Tom Symons a rédigé un rapport sur les études canadiennes, en insistant sur le rôle des bibliothèques et des archives comme point de départ des études canadiennes; ce rapport s'intitule «Se connaître». C'est là notre mission fondamentale: nous connaître, connaître les fondements de notre société, la société dont nous avons hérité, notre créativité et nos possibilités d'avenir. Tandis que M. Symons s'adressait à un auditoire d'universitaires, nous pensons qu'il est maintenant possible d'offrir ce type de documentation à tous les Canadiens.

Nous croyons que nous pouvons contribuer à la création d'une culture de l'exploration et de l'apprentissage permanent, et à une société du savoir dynamique au Canada. Nous commençons à explorer les possibilités pour le programme scolaire — pas seulement l'histoire, mais aussi la littérature canadienne, la géographie, les études canadiennes, les clubs de lecture, les foires d'histoire, les programmes d'alphabétisation — et les programmes pour les personnes incapables de lire les imprimés et pour les gens qui s'intéressent à l'histoire familiale. Les usages que l'on peut faire de nos collections sont multiples.

C'est la vision que nous avons pour ce nouvel établissement magnifique, et c'est ce que contient le projet de loi qui vous est soumis. Nous avons fait de vastes consultations sur notre projet de fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales. Notre idée a reçu un vaste appui et suscité de l'enthousiasme.

Nos utilisateurs nous ont dit qu'ils s'attendaient à ce que notre mandat et nos services actuels persistent, et on nous a aussi dit que l'établissement devrait intensifier son rôle de chef de file.

En bref, la création de Bibliothèque et Archives du Canada fait plus que simplement réunir les Archives nationales et la Bibliothèque nationale. Il s'agit d'une profonde transformation

are engaging all staff to look at commonalities rather than differences, and to look at the expectations of Canadians and listen to those.

We are striving for the creation of a new kind of knowledge institution, working in full collaboration with a network of archives and libraries across the country and with other cultural and knowledge organizations to ensure that the Canadian experience is preserved. By taking advantage of networks, partnerships and new technologies, we seek to provide Canadians with easy access to their documentary heritage, regardless of where they are.

I think it is a compelling vision. We have heard that in our consultations, and I do know librarians, archivists and others in our professions look forward to making it a reality in the years ahead.

Senator Fairbairn: Thank you both very much.

I have to confess that when discussions of this union between the two institutions first arose, I had concerns and doubts that one would override the other, or that it would not work. Then, as I got to know the two gentlemen who are beginning this adventure and understand it better, I concluded that this could be an exciting project, and one that would benefit a great deal from what each has to offer.

There have been copyright concerns about delays in publication — that although access to materials may be easily available, publication, particularly of unpublished works of deceased authors, might in some way be held up and prevent both historians and individuals interested across the country from being able to access them.

Could explain exactly what the concerns are, and what your response to them is?

Mr. Carrier: Well, this is a big question. Having had some time with the Canada Council, I understand it is never easy to discuss the matter of copyright and rights that the author has or should have or does not have. For me, it is very difficult to discuss that matter.

I believe in access. However, I also believe that writers, producers of text, are never rich in Canada. I believe they have a strong right to live off their work, like any other profession. That is why it is very difficult to discuss the matter in a context that is not the old context of copyright.

In a discussion concerning the future of a great new institution, I feel very uneasy discussing something for which we are not responsible. We would like to have some clear indication that this is the law and we would follow the law.

Honestly, I would have preferred not to see that text in the act of the Library and Archives of Canada.

par laquelle nous invitons tout le personnel à rechercher les points communs plutôt que les différences, et à être à l'écoute des attentes des Canadiens.

Notre ambition est de créer un nouveau genre d'établissement du savoir, qui collaborerait étroitement avec un réseau pancanadien d'archives et de bibliothèques, et avec d'autres organismes culturels et du savoir, afin de garantir la préservation de l'expérience canadienne. En tirant parti de réseaux, de partenariats et des nouvelles technologies, nous voulons offrir aux Canadiens, peu importe où ils se trouvent, un accès facile à leur patrimoine documentaire.

Je pense que cette perspective est convaincante. C'est ce que nous avons entendu lors de nos consultations, et je sais que les bibliothécaires, les archivistes et les autres intervenants de notre profession sont impatients de voir cette perspective se réaliser dans les années à venir.

Le sénateur Fairbairn: Merci à vous deux.

Je dois avouer que, quand il a d'abord été question de cette union entre les deux établissements, je craignais que l'un supplante l'autre ou que cela ne fonctionne pas. Ensuite, à mesure que je connaissais mieux les deux hommes qui ont lancé cette aventure et que je la comprenais mieux, j'ai conclu que ce serait un projet stimulant, qui bénéficierait considérablement de ce que chacun a à offrir.

Les délais de publication suscitent des réserves en ce qui a trait au droit d'auteur; on craint que malgré l'accès facile à la documentation, la publication — surtout celle d'œuvres inédites d'auteurs décédés — pourrait être retardée d'une façon quelconque et empêcher, dans tout le pays, les historiens et les individus intéressés d'y avoir accès.

Pourriez-vous expliquer exactement quelles sont les difficultés et comment vous prévoyez les aplanir?

M. Carrier: C'est une grande question. Ayant travaillé un peu au Conseil des Arts du Canada, je comprends qu'il n'est jamais facile de discuter du droit d'auteur et des droits que l'auteur a, ou devrait avoir, ou n'a pas. Pour moi, cette discussion est très difficile.

Je crois en l'accès. Toutefois, je sais que les écrivains, les producteurs de textes, ne deviennent jamais riches au Canada. Je crois qu'ils ont tout à fait le droit de vivre de leur travail, comme dans les autres professions. C'est pourquoi il est très difficile de discuter de cette question dans un contexte autre que le traditionnel contexte du droit d'auteur.

Quand il s'agit de l'avenir d'un nouvel organisme, je ne suis pas du tout à l'aise de discuter d'un sujet dont nous ne sommes pas responsables. Nous aimerions que la loi soit claire, pour que nous la respections.

En toute franchise, j'aurais préféré que ce texte ne soit pas dans la Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada.

Mr. Wilson: I will add that both institutions are accustomed to dealing with provisions of copyright, privacy, and access to information legislation. Different parts of our collection are affected in different ways; much of it comprises 17th, 18th, and 19th century materials that are long out of copyright.

It is a complication, but as long as the law is clear and established, we will administer it. In terms of access, there is a fair-dealing provision in the copyright legislation that enables access for research and private study. Those are provisions that libraries and archives have traditionally used.

Mr. Carrier: We take great caution in doing all the necessary research to determine whether a piece of a photograph or text is free of encumbrance under copyright law. Regularly, every day, we identify the author of any given piece to make that determination. There is a great deal of experience within the institution in finding the authors and informing them of their rights under copyright law. That is the culture of the organization.

Senator Fairbairn: I understand. The combination of the two institutions shows tremendous promise in the area in which our chair indicated that I was interested. I know that both of you have been quite innovative in responding to an enormous national need — the promotion of reading and informing every part of our society, particularly young people and learners, about what is available to them through these institutions.

The National Library has benefited enormously in recent years from new technology and the access across the country that we would not have dreamt possible before. You said that 21,000 libraries are in need of content and that the new technology provides them with the ability to plug into the National Library for that content.

Could you share with us any innovative plans that you may have to bring the library and learning community closer to this wonderful collection of opportunity that we have in the two institutions that will now become one?

Mr. Carrier: If we were to observe tradition, we would not be talking about the future. Rather, we would be in our offices fighting for our turf. That is no longer the way.

I believe that one of the most beautiful experiences we have, which happens once a week, is our “Breakfast for Change.” We bring people from both institutions together, from different professional areas, to talk and prepare for the future. Allow me to give you an example of the future: You are in your office and you have a question. You enter this question into your computer, which is attached to a network across Canada and perhaps to the U.K. and Australia and so on. The question goes to the place best set up to provide the answer, which will come back through your

M. Wilson: J'ajouterai que les deux organismes sont habitués d'appliquer les dispositions des lois sur le droit d'auteur, la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Diverses parties de notre collection sont touchées de diverses façons; une bonne partie des documents remontant aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ne sont plus touchés par le droit d'auteur.

C'est là une complication, mais pourvu que la loi soit claire, nous l'appliquerons. Sur le plan de l'accès, la Loi sur le droit d'auteur contient une disposition d'utilisation équitable qui permet l'accès pour la recherche et l'étude privée. C'est le type de disposition dont les bibliothèques et les archives ont l'habitude de se servir.

M. Carrier: Nous sommes très prudents et nous faisons toute la recherche nécessaire pour déterminer si une photographie ou un texte sont assujettis ou non au droit d'auteur. Régulièrement, chaque jour, nous déterminons qui est l'auteur de tel ou tel document afin de répondre à cette question. Notre établissement possède une vaste expérience pour ce qui est de trouver les auteurs et de les informer de leurs droits aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. C'est la culture de l'organisme.

Le sénateur Fairbairn: Je comprends. La réunion des deux établissements est très prometteuse dans le domaine auquel notre président a souligné que j'étais intéressée. Je sais que vous vous êtes tous deux montrés très novateurs en répondant à un besoin national pressant, c'est-à-dire la promotion de la lecture et la diffusion — dans toutes les parties de notre société et plus particulièrement auprès des jeunes et des apprenants — d'information sur ce que ces établissements mettent à leur disposition.

Ces dernières années, la Bibliothèque nationale a beaucoup bénéficié de la nouvelle technologie et, partout au pays, d'un accès dont nous n'aurions jamais rêvé auparavant. Vous dites que 21 000 bibliothèques ont besoin de contenu et que la nouvelle technologie leur donne la capacité de se brancher à la Bibliothèque nationale pour trouver ce contenu.

Pourriez-vous nous décrire les plans novateurs que vous avez pour rapprocher le monde des bibliothèques et des apprenants de la merveilleuse collection conservée dans ces deux établissements sur le point d'en devenir un seul?

M. Carrier: Si nous étions fidèles à la tradition, nous ne parlerions pas d'avenir. Nous serions plutôt chacun dans notre bureau, à défendre notre territoire. Les choses ne se passent plus ainsi.

Je crois que l'une de nos expériences les plus enrichissantes est notre petit déjeuner hebdomadaire sur le changement. Nous réunissons des gens des deux établissements, de différents domaines professionnels, pour parler de l'avenir et le préparer. Permettez-moi de vous donner un exemple de cet avenir: vous êtes dans votre bureau et vous avez une question. Vous enregistrez cette question dans votre ordinateur, qui est relié à un réseau pancanadien, voire à des réseaux britannique et australien. La question est acheminée au service le plus apte à y répondre, et la

computer that same day. Your question will also go into a database in case someone else asks the same question. That is one example.

[*Translation*]

Mr. Wilson: We can quote several other examples. Recently, with French archives, we digitized all of the administrative documents concerning New France; 600,000 digitized images were prepared in two years, with a website allowing us to research the details of the administration of New France. We do not only provide access to documents to students and professors, but also the possibility of reconstructing and reconstituting the heritage of a nation. The documentary heritage of New France was dispersed in 1763 and we can now reconstitute it with the help of several libraries and archives in Canada, the United States and France.

[*English*]

It is just magic. Recently teachers from across Canada came to our preservation centre in Gatineau. These were some of the best history teachers in the country and were patrons of the Governor General's award for the teaching of history. It was as though they had discovered the candy store: Here are the images and icons of Canada; here are the treaties and the constitutional documents; here are the papers of Sir John A.; here are the literary papers of the noted authors of this country; here is the Canadian music collection.

We are working with them now to determine how we can get those resources out across the country. The technology is finally enabling us to do just that. I have been an archivist for many years and have been frustrated because I know the magic and the power of what we have in our collections and it has not been possible because they are fragile, unique and irreplaceable, and we have to protect them. However, new technology is freeing us from that barrier because we can put films of our content on-line, such as census records and Mackenzie King's diary. These are marvellous materials. I could continue for hours.

Mr. Carrier: We know how involved you are in promoting literacy. The state of libraries in schools all over Canada is very poor. However, all those schools have computers. The library and archives can provide them with some content for their courses. We have wonderful programs such as "The Kids' Site of Canadian Trains," and "Confederation for Kids" and "Explorers for Kids." Should I also mention our program on hockey for kids? We possess the many ways of telling the Canadian experience and history.

Senator Fairbairn: I know that there have been some concerns, but I think the benefits of this merger will be enormous. To the credit of government and the support of Parliament, we became the first country to hook up all of our schools and libraries across

réponse parvient à votre ordinateur le même jour. Cette question est aussi versée dans une base de données au cas où quelqu'un d'autre la poserait. C'est un exemple.

[*Français*]

M. Wilson: Nous pouvons citer plusieurs autres exemples. Récemment, nous avons numérisé avec les archives de France tous les documents administratifs concernant la Nouvelle-France; 600 000 images numérisées en deux ans, avec un site web à partir duquel nous pouvons chercher les détails de l'administration de la Nouvelle-France. Nous ne donnons pas simplement accès aux documents pour les étudiants et les professeurs, mais aussi une possibilité de reconstruire et reconstituer le patrimoine d'une nation. Le patrimoine documentaire de la Nouvelle-France a été dispersé en 1763 et nous pouvons maintenant le reconstituer à partir de plusieurs bibliothèques et plusieurs archives au Canada, aux États-Unis et en France.

[*Traduction*]

C'est tout simplement merveilleux. Récemment, des enseignants de tout le pays sont venus à notre centre de conservation à Gatineau. Ils comptaient parmi les meilleurs enseignants d'histoire du pays, et c'était des lauréats du prix du gouverneur général pour l'enseignement en histoire. C'est comme s'ils avaient découvert la caverne d'Ali Baba: ici, ils découvraient des images et des emblèmes du Canada; ici encore, des traités et des documents constitutionnels; là, les archives de sir John A.; plus loin, les notes d'auteurs canadiens réputés; et là-bas, la collection de musique canadienne.

Nous travaillons avec eux pour déterminer comment nous pouvons diffuser ces ressources dans tout le pays. La technologie nous permet finalement de le faire. Je suis archiviste depuis de nombreuses années et il m'est arrivé d'éprouver de la frustration parce que je connais la magie et la puissance qui se trouvent dans nos collections, que la diffusion n'était pas possible parce que ces documents sont fragiles, uniques et irremplaçables, et que nous devons les protéger. Toutefois, la nouvelle technologie élimine cet obstacle, car nous pouvons montrer en ligne notre contenu, comme les registres de recensement et le journal personnel de Mackenzie King. Ce sont des documents merveilleux. Je pourrais continuer pendant des heures.

M. Carrier: Nous savons combien vous avez à cœur de promouvoir l'alphabétisation. Les bibliothèques des écoles canadiennes sont en piètre état. Toutefois, toutes ces écoles ont des ordinateurs. La Bibliothèque et les Archives peuvent fournir du contenu pour leurs cours. Nous avons des programmes fantastiques comme «Les trains du Canada — Un site pour les enfants», «Confédération pour enfants» et «Les passages — Récits d'aventures véritables pour jeunes explorateurs». Dois-je aussi mentionner notre programme sur le hockey pour les enfants? Nous disposons de multiples façons de raconter l'expérience et l'histoire canadiennes.

Le sénateur Fairbairn: Je sais qu'il y a eu des réserves, mais je pense que les avantages de cette fusion sont énormes. Grâce au gouvernement et au Parlement, le Canada est devenu le premier pays à brancher toutes ses écoles et ses bibliothèques pour le

Canada for children. I do not think Canadians realize what an enormous advantage this is in terms of teaching, learning and creating a love for books and knowledge. Mr. Chairman, in respect of this bill, I cannot think of two finer proponents of learning than Mr. Wilson and Mr. Carrier.

Senator Callbeck: You mentioned about providing programs to schools. I want to understand the relationship between the provincial library or archives and the national library or archives. Would a school on Prince Edward Island contact the National Library or would they contact their provincial library?

Mr. Carrier: The community of librarians is a world that talks. They are connected. They walk in partnership and they exchange information. No one is looking for some kind of business like control. It does not happen that way. It is an open world; we bring resources together. For example, we have, at Library and Archives Canada, a site by the name of Images Canada. You can find anything you want on that site. If you want a gentleman with a glass of water and glasses, you will find it. If you want an image of a lady with a fur hat, you will find that. There are more than 100,000 images now, and it is growing. This site is housed at the Library and Archives Canada, but it is done in agreement with and through partnerships with many research and municipal libraries and museums from all across Canada.

Mr. Wilson: The essential concept is networking and resource sharing. The National Library has maintained the national bibliographic database for years. From that, on line, you can quickly find where any published material is in what library. If it is not available in a library in Prince Edward Island, it can be requested through an interlibrary loan, so the entire resources of the published materials in the National Library are available to back up the library system in Prince Edward Island.

On the archival side, it has been more difficult. We are still constructing a national database on where collections are, but there has not been the imperative because even knowing that does not necessarily get you directly to that material. This material is unique and irreplaceable. We are moving quickly to launch, in the next month or so, a service called Digital on Demand. If you see something in our collection that you want from Charlottetown or Prince George or wherever in Canada, can we deliver that to you electronically, on line, and how quickly? We are working on that. If it is within reason — a few hundred pages — we can do it. If someone wants everything we have on World War I, that will be several billion dollars and several years later. We are trying to use the technology to network to ensure that if someone needs access to something anywhere in the system, they should be able to get access to it.

bénéfice des enfants. Je ne pense pas que les Canadiens se rendent compte de l'énorme avantage que cela représente pour enseigner, apprendre et inculquer l'amour des livres et de la connaissance. Monsieur le président, pour ce qui est de ce projet de loi, je ne saurais penser à deux meilleurs promoteurs de l'apprentissage que MM. Wilson et Carrier.

Le sénateur Callbeck: Vous avez parlé d'offrir des programmes aux écoles. J'aimerais comprendre le lien qui existe entre les bibliothèques ou les archives provinciales et la Bibliothèque ou les Archives nationales. Une école de l'Île-du-Prince-Édouard communiquerait-elle avec la Bibliothèque nationale ou avec la bibliothèque de sa province?

M. Carrier: Le milieu des bibliothécaires en est un qui dialogue. Les bibliothécaires sont branchés. Ils travaillent en partenariat et échangent de l'information. Personne ne cherche à exercer un pouvoir sur les autres. Les choses ne se passent pas comme ça. C'est un monde ouvert; nous mettons nos ressources en commun. Ainsi, à Bibliothèque et Archives du Canada, nous avons un site appelé «Images du Canada». Vous pouvez y trouver tout ce que vous cherchez. Si vous voulez un monsieur qui porte des lunettes et tient un verre d'eau, vous le trouverez. Si vous voulez l'image d'une dame portant un chapeau de fourrure, vous la trouverez. Il y a plus de 100 000 images en ce moment, et ce nombre augmente. Ce site est logé à Bibliothèque et Archives du Canada, mais il est le fruit d'un accord et de partenariats avec de nombreuses bibliothèques municipales et de recherche, ainsi que des musées de tous les coins du Canada.

M. Wilson: Le concept essentiel est le réseautage et le partage des ressources. La Bibliothèque nationale tient à jour la base de données bibliographiques nationale depuis des années. En accédant à cette base de données en ligne, vous pouvez trouver rapidement dans quelle bibliothèque se trouve un document publié. S'il n'est pas disponible dans une bibliothèque de l'Île-du-Prince-Édouard, il peut être obtenu grâce à un prêt interbibliothèques; ainsi, tous les documents publiés que possède la Bibliothèque nationale peuvent alimenter le réseau de bibliothèques de l'Île-du-Prince-Édouard.

Du côté des archives, la situation est plus difficile. Nous sommes encore à bâtir une base de données nationale sur l'emplacement des collections, mais ce n'est pas aussi pressant car le simple fait de savoir où sont les documents ne vous y donne pas nécessairement un accès direct. Ces documents sont uniques et irremplaçables. Nous travaillons sans relâche pour lancer, au cours du prochain mois, un service appelé «Numérisation sur demande». Si vous voyez quelque chose dans notre collection que vous voulez obtenir à partir de Charlottetown ou de Prince George ou d'un autre endroit du Canada, pouvons-nous vous le livrer par voie électronique, en ligne, et en combien de temps? Nous y travaillons. Si la demande est raisonnable — quelque centaine de pages — nous pouvons le faire. Si quelqu'un demande tout ce que nous avons sur la Première Guerre mondiale, il faudra quelques milliards de dollars et des années pour répondre à la demande. Nous essayons d'employer la technologie pour bâtir un réseau et garantir que si quelqu'un a besoin d'accéder à un élément du système, il pourra le faire.

Mr. Carrier: In P.E.I., for example, if a client is looking for a particular work, he or she can look to the national catalogue. If the material is not available in P.E.I., the catalogue indicates the closest location where it is available. With this service, we have saved Canadians approximately \$8 million because they do not have to do the same work; we do it for them.

Senator Callbeck: What about the small rural libraries that are not on line? Do they have access?

Mr. Carrier: They have access, free of charge, to the same services that Toronto might have. It is the same for all Canadians.

Mr. Wilson: For a while, I was responsible for the public library system in Ontario. The smaller libraries that were not on-line worked with a partner, or the provincial library service ensured that they could access interlibrary loan, and from there, publications, microfilm and a wealth of material is available. If it is not available that way, photocopies or Digital on Demand will do that in the future.

Senator Keon: Allow me to add my voice of enormous congratulations to you. This is truly an exciting development. Shifting things to CD from 30 years ago is truly exciting when you think about what you can do with it.

A concern was raised that might in some way impair the magnanimity that you two gentlemen have shown, and that is that the process for the appointment of the new officer may leave that person open to a political meddling. Does that concern you, or is that not real?

Mr. Wilson: The provision does not change what has traditionally been in place. It is precisely the same process under which both of us were appointed four and half years ago. In terms of our predecessors back through the 20th century, it is precisely the same process. We think the institution, as it has, will stand on its integrity and its respect, and that will be a strong basis for the new institution and for the leadership of the new institution.

Mr. Carrier: In the culture of those institutions, there is a very deep sense of dedication among the professionals who are doing the work to provide the best services. Furthermore, these individuals have a strong sense justice in respect of ensuring that they provide the proper information in the proper context. Those principles are deeply ingrained in the culture. I do not fear that one person at the top can change that. I do not think it is possible. Do you?

Mr. Wilson: No.

Senator Keon: So you are very comfortable with that, thank you.

Mr. Carrier: From my experience over the past four and one-half years, at no time has there been even a shadow of effort to influence me politically.

M. Carrier: À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, si un client cherche un ouvrage particulier, il peut consulter le catalogue national. Si cet ouvrage n'est pas disponible à l'Île-du-Prince-Édouard, le catalogue indique l'endroit le plus près où il l'est. Avec ce service, nous avons fait épargner environ 8 millions de dollars aux Canadiens parce qu'ils n'ont pas à faire ce travail; nous le faisons pour eux.

Le sénateur Callbeck: Qu'en est-il des petites bibliothèques en milieu rural qui ne sont pas branchées? Ont-elles un accès?

M. Carrier: Elles ont un accès gratuit aux mêmes services que ceux offerts à Toronto. L'accès est le même pour tous les Canadiens.

M. Wilson: Pendant un certain temps, j'ai été responsable du réseau des bibliothèques publiques de l'Ontario. Les petites bibliothèques qui n'étaient pas branchées travaillaient avec un partenaire, ou le service provincial de bibliothèques veillait à ce qu'elles aient accès au prêt interbibliothèques, ce qui donne accès aux périodiques, aux microfilms et à une mine de documents. S'il est impossible d'obtenir ce que l'on veut de cette manière, dans l'avenir, on l'obtiendra grâce à des photocopies ou à «Numérisation sur demande».

Le sénateur Keon: Permettez-moi d'ajouter mes plus vives félicitations. C'est vraiment un événement fantastique. Il est vraiment extraordinaire de graver sur un CD des documents créés il y a 30 ans, quand on pense à tout ce qu'on peut en faire.

Des réserves ont été exprimées qui pourraient ébranler la magnanimité dont vous avez tous deux fait preuve à l'égard du processus de nomination du nouvel administrateur, qui pourrait rendre cette personne vulnérable à des pressions politiques. Cela vous inquiète-t-il, ou est-ce un faux problème?

M. Wilson: La disposition ne change pas ce qui existe depuis déjà longtemps. Il s'agit exactement du même processus par lequel nous avons tous deux été nommés il y a quatre ans et demi, et par lequel tous nos prédécesseurs du XX^e siècle ont été nommés. Nous croyons que, comme par le passé, l'établissement maintiendra sa réputation d'intégrité et de respect, qu'elle en fera sa pierre d'assise et un élément sur lequel appuyer son rôle de chef de file.

M. Carrier: La culture des deux établissements est empreinte d'un profond dévouement de la part des professionnels, qui travaillent pour offrir les meilleurs services. En outre, ces individus ont un grand souci d'intégrité pour ce qui est de fournir l'information adéquate dans le contexte adéquat. Ces principes sont enracinés dans la culture. Je ne crains pas qu'une seule personne à la tête de l'organisme puisse changer cela. Je ne crois pas que ce soit possible. Et vous?

M. Wilson: Non.

Le sénateur Keon: Vous êtes donc tout à fait à l'aise avec cela; merci.

M. Carrier: Depuis quatre ans et demi, personne n'a cherché à exercer quelle qu'influence politique que ce soit sur moi.

The Acting Chairman: I have a follow up with an administrative question. How did the staff react to this bill? Has there been a written or oral presentation by the staff to the integration of both institutions?

Mr. Wilson: There have been many processes over the last year and a half since this was announced in the Speech from the Throne in September 2002. We have been involving many of the staff in working groups, planning, visioning, looking at the commonalities and what we can do to bring things can come together.

The reaction from staff, by and large, is positive. Change is difficult, and there will be the process of change. However, they are far more excited by the possibilities and the potential of the future. We have provided assurances that this is not a process to reduce budgets or eliminate staff. It is a process to maximize our potential as the knowledge institution of the 21st century, and we are finding there is a lot of excitement from staff on this.

Mr. Carrier: We were clear right at the beginning that we could not do it by ourselves and that we needed the staff. We had sometimes over 50 committees working on different issues and questions. I think there is quite a bit of excitement. Many of them are just saying, "Come on, make a decision. Make it happen."

[Translation]

Senator Léger: We have heard words that we do not hear often. You have talked about vision and I think that the term is exactly the right one for the field of the arts.

[English]

Enduring knowledge to all. I have the feeling that is what we want in all the fields of life. Here you have concreted life-long learning.

[Translation]

You have a role to play in arts and culture. It is rare that we get to study a bill without discussing finances. This indicates that there are no financial problems in your institution and that is fabulous. But this will have to be discussed within the framework of another law and I hope that this will not prevent you from doing what you have to do.

Mr. Wilson: We certainly have a few budgetary challenges to meet because since the 1990s, there has been a 30 per cent decrease in our purchasing power. As long as the documentary collection continues to grow and become more sophisticated, there certainly are challenges in this area.

In terms of library and archives, you have to think of the long term. We have to solve the problems we have with current facilities. Some of them are very modern, whereas others are in a deplorable state. We have to solve this problem quickly because we risk losing a part of this documentary heritage.

Le président suppléant: J'aimerais poser une question d'ordre administratif. Comment les employés ont-ils réagi à ce projet de loi? Y a-t-il eu un exposé écrit ou oral préparé par le personnel à propos de l'intégration des deux établissements?

M. Wilson: Depuis que l'intégration a été annoncée dans le discours du Trône en septembre 2002, il y a un an et demi, de nombreuses mesures ont été prises. Nous avons fait participer beaucoup d'employés à des groupes de travail, à la planification, à la formulation d'une vision, à la recherche de points communs et de ce que nous pouvons faire pour réaliser le regroupement.

Dans l'ensemble, la réaction du personnel est positive. Tout changement est difficile, et il y aura un processus de transition. Toutefois, les employés sont très enthousiasmés par les possibilités de l'avenir. Nous les avons assurés qu'il ne s'agissait pas d'un processus de réduction budgétaire ou du personnel. Nous voulons maximiser notre potentiel à titre d'établissement du savoir du XXI^e siècle, et nous voyons beaucoup d'enthousiasme à cet égard de la part du personnel.

M. Carrier: Dès le début, il a été très clair que nous ne pourrions pas agir seuls et que nous avons besoin du personnel. Parfois, nous avons plus de 50 comités qui travaillaient à divers enjeux et à diverses questions. Je pense qu'il y a beaucoup d'enthousiasme. Beaucoup d'employés disent simplement: «Allez-y, prenez une décision. Faites-le.»

[Français]

Le sénateur Léger: Nous avons entendu des mots que nous n'entendons pas souvent. Vous avez parlé de vision et je crois que le terme convient exactement au domaine des arts.

[Traduction]

Des connaissances permanentes pour tous. J'ai le sentiment que c'est ce que nous voulons, dans tous les domaines. Ici, il est question d'apprentissage continu concret.

[Français]

Vous jouez le rôle des arts et de la culture. Il est rare que l'on puisse étudier un projet de loi sans parler de finance. C'est signe qu'il n'y a pas de problèmes financiers chez vous et c'est merveilleux. Mais cela doit exister dans le cas d'une autre loi qui, j'espère, ne vous empêchera pas de faire ce que vous avez à faire.

M. Wilson: Nous avons certainement quelques défis budgétaires à relever car depuis les années 1990, il y a eu une diminution de 30 p. 100 de notre pouvoir d'achat. Tandis que la collection documentaire devient de plus importante et sophistiquée, il existe certainement des défis de ce côté.

Lorsqu'on parle de bibliothèques et d'archives, il faut penser à long terme. Il faut résoudre les problèmes que nous éprouvons en ce qui touche les installations actuelles. Certaines sont des très modernes tandis que d'autres sont dans un état lamentable. Il nous faut solutionner rapidement ce problème car nous risquons de perdre une partie de cet héritage documentaire.

When we undertook this project, we had not thought that we would have to justify requesting a bigger budget. Whatever the scope of the budget to be granted next April 1 — or before, if everything accelerates — we are ready to create this new organization within the limits of the budget we will have at our disposal.

With more specific planning, we will have to undertake discussions with the government in order to be apprised of its investment objectives in Library and Archives Canada.

Senator Léger: With the vision, it will be easier to take the next steps because you will have reached your objectives. Everyone, young and old, will understand the importance of the needs you have expressed to us today. You will teach us by experiencing this in a practical way, and not only by formulating theories. Often, there are areas we are not familiar with, and I can tell you that I learn a lot in the Senate.

You want to help all Canadians have this rich store of learning at their disposal and in light of that, I think it will be easier for you to obtain funding.

Mr. Wilson: We are heading into uncharted waters. In fact, we are experimenting and I am convinced that these experiments will be useful to many other people in Canada and outside of our borders.

[English]

Mr. Wilson: We are reviewing everything we do. We are engaging all our staff in understanding what it is we are doing and whether it is still essential or are there better ways of doing it? We will demonstrate that we are one of the most efficient institutions around. We will demonstrate that we have a powerful and compelling vision for Canada. We can also demonstrate that the collections that we talk about — quite apart from their cultural value, have a monetary value — which is probably the most valuable asset maintained by the Government of Canada. We have a strong argument to say that we must look after that asset properly, protect it and then maximize its use for all Canadians as a living part of the Canadian memory. We will be trying to do that as one strong, new institution.

Senator Léger: Political meddling is the opposite of your field. I agree with you, Mr. Carrier, when you say there is dedication. I do not believe that artists think in terms of politics. We cannot. It just does not happen.

Senator Roche: I would like to extend my congratulations to Mr. Carrier and Mr. Wilson who are two outstanding representatives in terms of the leadership they are giving to both their institutions.

My questions concern the future both of you have been mentioning, in particular the phrase “digital on demand,” which is a very apt expression of where we are in this new world that has opened up. As you merge the library and the archives is there any

Lorsque nous avons entrepris ce projet, nous n’avions pas l’idée de justifier la demande d’un plus grand budget. Quelle que soit l’ampleur du budget qui sera accordé au 1^{er} avril prochain — ou avant, si tout se bouscule — nous sommes prêts à créer cette nouvelle organisation dans les limites du budget dont nous disposerons.

Avec une planification plus précise, il faudra entreprendre des discussions avec le gouvernement afin de connaître ses objectifs d’investissement dans Bibliothèque et Archives Canada.

Le sénateur Léger: Avec la vision, il sera plus facile de faire les prochains pas car vous aurez atteint vos objectifs. Tous, petits et grands, auront compris l’importance des besoins que vous exprimez aujourd’hui. Vous nous l’apprenez en le vivant et non pas seulement dans des théories. Bien souvent, on ignore et je peux vous dire que j’apprends beaucoup au Sénat.

Vous voulez offrir un apprentissage à tous les Canadiennes et Canadiens et dans ce cas, je crois qu’il sera plus facile pour vous d’obtenir du financement.

M. Wilson: Ce que nous faisons fait partie d’un territoire qui n’a pas encore été cartographié. En fait, nous expérimentons et je suis persuadé que ces expériences seront utiles à beaucoup d’autres personnes au Canada et à l’extérieur.

[Traduction]

M. Wilson: Nous examinons toutes nos activités. Nous faisons en sorte que nos employés comprennent ce que nous faisons et qu’ils déterminent si c’est encore essentiel ou s’il y a de meilleurs moyens de le faire. Nous démontrerons que nous sommes l’un des établissements les plus efficaces qui soient. Nous démontrerons que nous avons une perspective dynamique et convaincante du Canada. Nous pouvons aussi démontrer que les collections dont nous parlons — outre leur valeur culturelle et financière — sont probablement le bien le plus précieux confié au gouvernement du Canada. Nous pouvons certainement affirmer qu’il faut veiller adéquatement sur ce bien, le protéger et maximiser son utilisation pour tous les Canadiens, dont il représente une partie vivante de la mémoire. C’est à l’intérieur de ce nouvel établissement dynamique que nous nous acquitterons de cette tâche.

Le sénateur Léger: L’ingérence politique est à l’opposé de votre domaine. Je suis d’accord avec vous, monsieur Carrier, quand vous parlez de dévouement. Je ne pense pas que les artistes voient les choses sous un angle politique. Nous ne le faisons pas. Cela ne se fait pas.

Le sénateur Roche: J’aimerais féliciter M. Carrier et M. Wilson, qui sont deux représentants exceptionnels sur le plan du leadership qu’ils assurent dans leurs établissements.

Mes questions portent sur l’avenir que vous nous avez tous deux décrit, plus particulièrement sur le terme «Numérisation sur demande», qui évoque avec beaucoup de justesse l’état des choses dans ce monde qui s’ouvre devant nous. Tandis que vous

limit to the amount of knowledge that can be stored? I relate my question to the Internet, which is an explosion every day of information on subjects without end.

Could you describe for me your thinking about how all this can be contained in manageable ways in this merged institution that emphasizes both the library, which has a certain aspect of what is current, and the archives, which is storage of the past? How will you do this in this age?

Mr. Wilson: It is a continuing challenge. One of the skills our staff bring is the ability to select and organize large masses of information. In dealing with the official record of government, the National Archives has traditionally kept a very small percentage identified as being of enduring value. The rest is disposed of fairly quickly.

In dealing with the Web, this bill provides authority to harvest important sites that are freely available on the Web. It would enable us to harvest these so that we can bring in, at least, the important parts. A number of other countries are doing this, in particular the “.ca” domain.

Electronically, the cost of storage is dropping rapidly. We can store more and more for less and less in the electronic universe, although it does bring its own problems of long-term preservation and integrity around electronic records. However, we and other countries are working quickly on the electronic archive-library infrastructure to maintain the electronic materials that the library has been gathering for some years now, Web sites and e-mail systems — all of which need to be maintained and need to be part of our national record now.

There are techniques. Our staff are trained in assessing and sampling. We will be encouraging provincial archives, university archives, and other libraries to take their role in their areas, but we will be doing this from a national perspective.

Mr. Carrier: It is unmapped territory. Some months ago, the National Library of Canada signed an agreement with the national libraries of France, Australia, and the U.K. as well as the Library of Congress to share the knowledge as to how we can do this, what are the limits, what is the best way of doing it and what is the best technology. Everyone is looking into this challenge.

We are also talking about information overload. I was told — and I do not know if it is true — that there are over 37,000 sites on the Web that talk about information overload. That is why it is important for a country, in that huge cacophonous concert, to have our national voice. Together, we have a stronger voice. That is one of the reasons why we wanted to merge.

regroupez la Bibliothèque et les Archives, y a-t-il une limite à la quantité de connaissances que l'on peut entreposer? Ma question fait allusion à Internet, qui connaît une explosion quotidienne d'information sur tous les sujets possibles.

Pouvez-vous m'indiquer comment vous envisagez de gérer tout cela dans un établissement fusionné qui met l'accent à la fois sur la Bibliothèque, qui représente notamment le présent, et sur les Archives, qui est dépositaire du passé? Comment allez-vous vous y prendre, compte tenu des moyens actuels?

M. Wilson: C'est un défi permanent. L'une des compétences de notre personnel est la capacité de trier et de structurer de vastes quantités d'information. Comme dépositaires des registres officiels du gouvernement, les Archives nationales gardent depuis toujours une petite partie des documents dont on considère que la valeur est durable. Le reste est éliminé assez rapidement.

Quant au Web, ce projet de loi confère le pouvoir de constituer des échantillons de sites importants qui sont accessibles gratuitement dans le Web. Cela nous permettrait de constituer des échantillons et de recueillir, au moins, les parties importantes. D'autres pays le font déjà, en particulier dans le domaine «.ca».

Le coût de l'entreposage électronique chute rapidement. Nous pouvons entreposer de plus en plus de données par voie électronique, à un coût toujours plus faible, bien que ce moyen comporte ses propres problèmes de conservation à long terme et d'intégrité des données électroniques. Toutefois, le Canada et d'autres pays travaillent diligemment à l'infrastructure d'archives et de bibliothèques électroniques, afin de préserver les documents électroniques que la Bibliothèque recueille depuis un certain nombre d'années — les sites Web et les systèmes de courriel — qui doivent tous être conservés et faire partie de notre mémoire nationale, dès maintenant.

Il existe des techniques. Nos employés ont la formation nécessaire pour évaluer et échantillonner. Nous inviterons les archives provinciales, les archives universitaires et les autres bibliothèques à jouer leur rôle dans ce domaine, mais nous accomplirons la tâche dans une perspective nationale.

M. Carrier: Nous sommes hors des sentiers battus. Il y a quelques mois, la Bibliothèque nationale du Canada a signé un accord avec les bibliothèques nationales de la France, de l'Australie et du Royaume-Uni, ainsi qu'avec la Library of Congress, pour échanger de l'information sur les moyens d'y arriver, sur les limites, sur la meilleure façon de le faire et sur la meilleure technologie. Tout le monde cherche à relever ce défi.

Il est aussi question de surabondance d'information. On m'a dit — et je ne sais pas si c'est vrai — que le Web compte plus de 37 000 sites où il est question de surabondance d'information. C'est pourquoi il est important pour un pays, vu cette immense cacophonie, de faire entendre une voix nationale. Ensemble, nous avons du poids. C'est pour cette raison que nous voulons nous regrouper.

Senator Roche: Again, I congratulate you and extend my best wishes. We want young people in particular to access the information through your system — this is good for education and good for Canada.

My question revolves around the classic confrontation between obscenity on the one hand and free speech on the other. What I consider obscene, somebody will say is free speech. This argument goes on forever. Perhaps the only way to resolve it is with a judge of the Supreme Court of the United States who said, “I know obscenity when I see it.”

When a young person goes into a library, the librarian or somebody there more or less sees what this person is looking at. However, in this system, unless there is constant direct parental supervision, the young person has access to much material that is not healthy for that young person to see. I know that the library and the archives are not fostering this material. I am not worried about that.

However, in Web links that could be obtained through accessing this new institution, is it possible that material of a harmful nature can get through? Material is getting through at this very minute to my own office, which is a government office. I am afraid to turn my computer on sometimes. I am assailed by material that is coming in e-mails with links, material that I have certainly not solicited but with which I am being inundated. It is extremely offensive.

I worry about the modern age of the digital on demand, as you aptly put it. How can you, as government representatives, institute some form of management — if not control — over material that I am pretty sure everyone in this room would agree is offensive and harmful and ought not to be accessed by young people through an institution that carries a government label?

Mr. Carrier: That is a difficult question. I suppose that many parents do not know what their children will see when they come home from school and go to their room to do their homework.

There is a need to educate the children. However, are we doing a great job? I do not believe so. In most parts of Canada, there once was a teacher librarian whose responsibility was to help children to learn how to find information in the library as well as on the Web. Children need to learn research skills so they can find the right materials. Those teacher librarians are no longer there.

There is a role for the parents. I wonder how the parents are prepared to play that very important role, because, as you say, things pop out on the screen. Kids know that it is very easy to find whatever they want to find.

Le sénateur Roche: Encore une fois, je vous félicite et vous présente mes meilleurs vœux de succès. Nous voulons que les jeunes, en particulier, aient accès à l'information grâce à votre système — c'est bon pour l'éducation et bon pour le Canada.

Ma question porte sur le dilemme classique entre l'obscénité d'une part et le droit d'expression d'autre part. Ce que je considère obscène, quelqu'un d'autre dira que ça relève du droit à la libre expression. Cet argument est perpétuel. Le meilleur moyen de résoudre cette question est peut-être de s'en remettre à un juge de la Cour suprême des États-Unis qui a dit: «Je sais reconnaître une obscénité quand j'en vois une.»

Quand un jeune va à la bibliothèque, le bibliothécaire ou un autre employé supervise plus ou moins ce que ce jeune regarde. Toutefois, dans ce système, à moins d'une supervision parentale directe et constante, le jeune a accès à beaucoup d'information qui est malsaine pour lui. Je sais que la Bibliothèque et les Archives ne font pas la promotion de cette information. Ce n'est pas ce qui m'inquiète.

Cependant, serait-il possible que les liens Web que pourrait proposer cette nouvelle institution donnent accès à de l'information délétère? En ce moment même, certaines informations sont en train de faire leur chemin vers mon propre bureau, un bureau du gouvernement. Je crains parfois d'allumer mon ordinateur. Je suis assailli par des messages qui entrent par le courriel, avec des liens, de l'information que je n'ai absolument pas sollicitée mais dont je suis enseveli. C'est du pire mauvais goût.

Je m'inquiète de l'ère moderne de la numérisation sur demande, comme vous l'appelez si justement. Comment pouvez-vous, en tant que représentant du gouvernement, instituer une forme quelconque de gestion — sinon de contrôle — de l'information que, j'en suis certain, tout le monde ici qualifierait de délétère et à laquelle les jeunes ne devraient pas pouvoir accéder par l'entremise d'une institution qui porte le sceau du gouvernement?

M. Carrier: C'est une question difficile. Je suppose que bien des parents ne savent ce que leurs enfants verront quand ils vont rentrer de l'école et iront dans leur chambre faire leurs devoirs.

Il faut vraiment éduquer les enfants. Mais est-ce que nous faisons vraiment un bon travail? Je ne le pense pas. Dans la plupart des régions du Canada, il y avait autrefois un ou une bibliothécaire-enseignant dont le travail était d'aider les enfants à apprendre comment trouver des renseignements à la bibliothèque, et aussi dans le Web. Les enfants doivent acquérir des compétences en recherche pour pouvoir trouver les renseignements voulus. Ces bibliothécaires-enseignants n'existent plus.

Il y a un rôle pour les parents. Je me demande comment les parents sont préparés à jouer ce rôle très important, parce que, comme vous le dites, certaines choses surgissent à l'écran. Les enfants savent qu'il est très facile de trouver tout ce qu'ils veulent trouver.

Through the years librarians have developed experience in trying to balance the right of freedom of access. They will consider whether the person is doing scientific research or something else? They try to know, to balance, to judge the nature of requests for certain materials. They would not allow kids to access it. They developed some knowledge, expertise and wisdom. However, it is a very savage world out there and many entrepreneurs have no respect for children. On contrary, they turn it into a business.

Senator Roche: That is my worry.

Mr. Wilson: Much of what we will be doing will be to provide access to our collections. Digital on demand will be a service. It will make material that we hold in our collections accessible. I think virtually all that material is simply historical.

For links, we will be working with agencies such as the Canadian Historical Association, who have been recently running a major project to evaluate all the various Web sites around Canadian history and to develop linkages to the best ones. We will be working with them. They have also been checking those Web sites for authenticity. On the Web, you can create historical fiction, which may not have a place as an authentic site.

Public libraries work in a more open environment because they offer direct access to the whole Web. There are many other things out there, but many of our library associations have been working very hard with parent groups and school groups to develop programs for the responsible use of the Web by youngsters and how to educate children about some of the dangers out there on the Web.

Mr. Carrier: I must not forget to mention the wonderful work done by a group based in Ottawa called Web Awareness Group. They are educating parents, children and teachers about both the possibilities and the dangers of the Web. If you can give them any support, it would be welcome. It is a unique and great organization.

Senator Roche: Thank you.

The Acting Chairman: I think there are two different issues. One is the material within the archives and the library where there is less of a problem, if I understand what Mr. Wilson is saying, and direct access to the Web, which is where the problems are.

If we are strictly within the library and archives, I cannot think of a Canadian historical society having much pornographic material, unless I do not read them well. The issue is more outside on the Web generally.

Senator Roche: Of course, I recognize that. However, it is the electronic links that would be coming in more or less through the government — through the combined library Web site — and both gentlemen have responded to my question.

Au fil des années, les bibliothécaires ont acquis de l'expérience en s'efforçant de faire la part du droit à la liberté d'accès. Ils se demandent si la personne fait une recherche scientifique ou autre chose. Ils essaient de savoir, d'équilibrer, de juger la nature des demandes visant certains renseignements. Ils ne permettraient pas à des enfants d'y accéder. Ils acquièrent certaines connaissances, expertise et sagesse. Cependant, nous vivons dans un monde très dur, et bien des entrepreneurs n'ont aucun respect pour les enfants. Tout au contraire, ils en font leur commerce.

Le sénateur Roche: C'est ce qui m'inquiète.

M. Wilson: Ce que nous ferons, surtout, c'est que nous donnerons accès à nos collections. La numérisation sur demande sera un service. Ce sera pour donner accès au contenu de nos collections. Je pense que la quasi-totalité de cette information est de nature purement historique.

Pour les liens, nous travaillerons avec les organismes comme la Société historique du Canada, qui a entrepris depuis peu un projet d'envergure pour évaluer l'ensemble des différents sites Web de l'histoire du Canada et pour créer des liens avec les meilleurs d'entre eux. Nous allons travailler avec eux. Ils vérifient aussi ces sites Web pour en déterminer l'authenticité. Dans le Web, il est facile de créer de la fiction historique, qui n'a pas sa place dans les sites authentiques.

Les bibliothèques publiques oeuvrent dans un environnement plus ouvert, parce qu'elles offrent un accès direct à l'ensemble du Web. Il existe encore bien d'autres choses, mais un grand nombre de nos associations de bibliothèques ont travaillé d'arrache pied avec les groupes de parents et d'écoles pour créer des programmes visant à favoriser l'utilisation responsable du Web par les jeunes, et à éduquer les enfants sur certains des dangers du Web.

M. Carrier: Je ne dois pas oublier de parler du merveilleux travail qu'a fait un groupe d'Ottawa, appelé Web Awareness Group. Il éduque les parents, les enfants et les enseignants à la fois sur les possibilités et les dangers du Web. Si vous pouvez les appuyer, ce serait une bonne chose. C'est une organisation unique et fantastique.

Le sénateur Roche: Merci.

Le président suppléant: Je pense qu'il y a deux enjeux différents. L'un est le contenu des archives et de la bibliothèque, qui pose moins de problèmes, si je comprends ce que dit M. Wilson, et l'autre est l'accès direct au Web, qui lui, pose problème.

Si nous nous en tenons strictement à la Bibliothèque et aux Archives, je ne peux pas voir comment la Société historique canadienne pourrait avoir beaucoup de matériel pornographique, à moins que je ne sache pas les lire correctement. Le problème vient plus de l'extérieur sur le Web, de façon générale.

Le sénateur Roche: Bien entendu, je le reconnais. Cependant, le problème vient des liens électroniques qui seraient transmis, plus ou moins, par l'entremise du gouvernement — par le site Web combiné de la Bibliothèque — et ces deux messieurs ont répondu à ma question.

Senator Cordy: Having formerly been an elementary school teacher, I know our school put in safeguards, and spoke to parents about concerns for linkages. Sometimes it was unintentional: the children would type something in, and something one would not like to see on the screen would pop up. If something “curious” popped up, every student in the school knew that they should check out that site.

I would like to congratulate you for the work you have done. I agree, Mr. Carrier, It is much better to have you both here extolling the virtues of the legislation than determining what your turf will be.

Since you have already answered my other question, one thing that surprised me was that there are 300 federal libraries. I always thought the federal libraries were here in Ottawa. Where are the other 300 federal libraries?

Mr. Carrier: They are all over the country. For example, there is one in Yukon that specializes in mines and maps of mining country. There are libraries devoted to the subjects of agriculture and justice. They are very specialized. Many are not at this moment open to the public, but at the Council of Federal Libraries, we are looking at how we can bring to Canadians that tremendous richness.

They have a very positive economic effect. When a new book appears, in some departments 500 individuals say, “This is a great book that I want to read.” Everyone will go and buy the book himself. The library buys a lot at a better price. They are causing savings to happen.

Senator Cordy: How do we get Canadians to know about these things that will be available on the Web? Will they all be listed? There would be thousands, I would think.

Mr. Carrier: These two institutions are unknown treasures. That is why we have spent much time promoting them across the country. Canadians have paid for these institutions; they own them. We want to deliver it to them.

Mr. Wilson: As we come together, others are beginning to look at commonalities and where they should come together. The Council of Federal Libraries is exploring a variety of ways to work together. Every department has a library and there are resource centres everywhere. They are looking at how to come together to provide a common desktop reference service. On the computer screens on every public servant’s desk, there should be a common desktop resource centre. Why not? We can do it these days. They are looking at cooperative acquisitions and cataloguing as well as their material into AMICUS, the national database so that the material is known to everyone in the country.

Le sénateur Cordy: Comme j’enseignais auparavant à l’école primaire, je sais que notre école prévoyait des mesures de prévention et parlait aux parents des préoccupations que pouvaient susciter les liens. Parfois, c’était accidentel: les enfants pouvaient taper quelque chose au clavier, et quelque chose surgissait sur l’écran, qu’on préférerait ne pas y voir. Si quelque chose de «bizarre» apparaissait, tous les jeunes de l’école étaient au courant et devaient aller voir ce site.

Je tiens à vous féliciter pour votre travail. Je suis d’accord, monsieur Carrier, qu’il vaut bien mieux vous avoir ici à vanter les vertus de la loi plutôt qu’à définir votre territoire.

Puisque vous avez déjà répondu à mon autre question, l’une des choses qui m’a étonnée est qu’il puisse exister 300 bibliothèques fédérales. J’ai toujours pensé que les bibliothèques fédérales étaient ici, à Ottawa. Où sont ces 300 bibliothèques fédérales?

M. Carrier: Il y en a partout au pays. Par exemple, il y en a une au Yukon, qui se spécialise dans les mines et les cartes de la région minière. Il y a des bibliothèques qui se consacrent au sujet de l’agriculture et de la justice. Elles sont très spécialisées. Beaucoup ne sont pas, actuellement, ouvertes au public, mais au Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral, nous examinons les moyens de donner accès aux Canadiens à cette immense richesse.

Elles ont un effet très positif sur l’économie. Lorsqu’un nouveau livre apparaît, dans certains ministères, il y a 500 personnes pour dire «C’est un excellent livre que je voudrais lire». Tout le monde ira acheter le livre. La bibliothèque l’achète à bien meilleur prix. Ainsi, on réalise des économies.

Le sénateur Cordy: Comment pouvons-nous faire connaître aux Canadiens ces choses qui pourront être accessibles par le Web? Est-ce qu’elles seront toutes versées dans des listes? Il pourrait y en avoir des milliers, il me semble.

M. Carrier: Ces deux institutions sont des trésors inconnus. C’est pourquoi nous avons beaucoup consacré de temps à leur promotion dans tout le pays. Les Canadiens ont payé pour ces institutions; elles leur appartiennent. Nous voulons leur donner accès à elles.

M. Wilson: Tandis que nous nous rassemblons, d’autres commencent à analyser leurs points communs et des moyens de s’unir. Le Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral réfléchit à divers modes de collaboration. Chaque ministère a une bibliothèque, et il y a des centres de ressources partout. Ils s’interrogent sur la manière de se rassembler pour offrir un service commun de référence en ligne. Chaque fonctionnaire devrait avoir, sur son écran d’ordinateur, un centre de ressources commun. Pourquoi pas? Cela peut se faire, de nos jours. Ils envisagent des achats et le catalogage coopératifs, et les versements de leurs publications dans AMICUS, la base de données nationale, pour que tout le monde au pays puisse y avoir accès.

Senator LaPierre: The dream has come to be. For years and years, one has been talking about this and finally the memory banks of my country will be one memory bank. I find this challenging, beautiful, and quite magnificent. I thank you both for having pioneered this project and, I hope, bringing it to a satisfactory conclusion.

You will have one castle with two wings and so Apartheid will continue.

Mr. Wilson: There will not be two wings, Senator LaPierre. We will integrate based on function. There will be one reference function. We can train librarians and archivists to provide reference to the two kinds of material in the collections; it opens up new horizons. There will be one preservation service for books and archival material. There will be one Web site. We are working hard to try to integrate a massive Web site. We are looking at services to government with our information management and federal libraries.

As we come together, there are marvellous synergies around an esoteric area called “metadata,” which is fundamental to finding information in this mass of information. We have the expertise in the Government of Canada around metadata. We are helping many departments work and standardize in the way in which we describe things so that Canadians can find it with a common vocabulary.

No, there will not be two wings in this castle. This is a unitary castle, based on function and focusing outward. Far too much energy in the two institutions has been directed inward. We are looking at how to focus that energy outward, how we serve, how we find new ways, how we acquire and maintain this memory of Canada. I am not worried about that.

If we set this thing up properly — and we are getting close — as soon as this legislation comes together, to move on that, then you will see a new institution. It is not simply two pieces that have artificially come together. It will be one integrated institution.

Senator LaPierre: It is founded on two professions: the librarian and the archivist. In the history of these two institutions in Canada, they have not talked to each other. In fact, they often would not even share the same elevator. The history of this would be a magnificent movie.

We will maintain this. I am not suggesting that archivists and librarians cannot work together. For example if I were a 12 year old doing research on La Vérendrye and wrote to the National Library of Canada/National Archives of Canada to request certain books on the subject. However, you also have a collection of the La Vérendrye papers, which would probably be even more fun for me than the books that are written by someone else. How do I know that the papers are there?

Le sénateur LaPierre: Le rêve est devenu réalité. Pendant des années, on en a parlé, et enfin, les archives de mon pays ne seront plus qu’une banque de mémoire. Je pense que c’est ambitieux, merveilleux et formidable. Je vous remercie tous deux d’avoir été à l’origine de ce projet et, je l’espère de l’amener à terme de manière satisfaisante.

Vous aurez un château avec deux tours, et l’apartheid sera perpétué.

M. Wilson: Il n’y aura pas de tours, sénateur LaPierre. L’intégration se fera d’après la fonction. Il y aura une fonction de référence. Nous pouvons former les bibliothécaires et des archivistes pour qu’ils établissent des liens avec les deux types d’information des collections; c’est une ouverture sur de nouveaux horizons. Il y aura un service de conservation pour les oeuvres et les publications des archives. Il y aura un site Web. Nous travaillons dur pour essayer d’intégrer un énorme site Web. Nous examinons les moyens de fournir des services au gouvernement avec nos bibliothèques de gestion de l’information et bibliothèques fédérales.

Alors que nous nous unissons, il y a de merveilleuses synergies autour d’un domaine ésotérique appelé les «métadonnées», qui est fondamental pour trouver des renseignements dans cette masse de données. Nous avons l’expertise, au gouvernement du Canada, en matière de métadonnées. Nous aidons de nombreux ministères à trouver et à standardiser la manière de décrire les choses, afin que les Canadiens puissent trouver les renseignements au moyen d’un vocabulaire commun.

Non, il n’y aura pas de tours à ce château. C’est un château unique, fondé sur la fonction et ouvert sur l’extérieur. Les institutions ont déjà beaucoup trop concentré leur énergie vers l’intérieur. Nous cherchons des moyens de diriger cette énergie vers l’extérieur, nous réfléchissons à la manière dont nous servons, la manière de trouver de nouveaux moyens, la manière d’acquérir et de préserver cette mémoire du Canada. Ce n’est pas ce qui m’inquiète.

Si nous faisons ce qu’il faut — et nous en sommes proches — dès que cette loi sera promulguée, pour en tirer parti, vous verrez naître une nouvelle institution. Ce n’est pas simplement deux éléments qui sont joints artificiellement. Ce sera une institution intégrée.

Le sénateur LaPierre: Le concept prend appui sur deux professions: celle de bibliothécaire et celle d’archiviste. Dans l’histoire de ces deux institutions du Canada, ils n’ont pas beaucoup communiqué. De fait, bien souvent, ils ne prendraient même pas le même ascenseur. Cette histoire ferait un merveilleux film.

Nous allons perpétuer cela. Je ne dis pas que les archivistes et les bibliothécaires ne peuvent pas collaborer. Prenons l’exemple d’un gamin de 12 ans qui doit faire une recherche sur La Vérendrye, qui écrirait à la Bibliothèque nationale du Canada et aux Archives nationales du Canada pour demander certains livres sur le sujet. Vous avez aussi une collection de documents de La Vérendrye, qui serait probablement bien plus intéressante pour ce gamin que les livres d’autres auteurs. Comment pourrait-il savoir que ces documents existent?

Mr. Wilson: The new institution will be an alliance of many professions — not just archivists and librarians. We need a range of other professions — all valued and important — contributing their skills. We have been very clear in this entire process and we have both emphasized the point that the institutions exist to serve Canadians. They do not exist to serve the professions. The professions will work with us and through us to serve Canadians.

We are offering a new vision to the professions. It is an exciting vision with great potential that will engage all of them and all of their energy. We have a huge challenge ahead of us on how to realize and fulfill that vision. I believe we will do that.

That child who wants information on La Vérendrye will come to one reference service — electronically, in person or by letter, telex or fax to ask what we have on that subject?

The real challenge will be to sort out what level of information is required. Does the child simply want the Canadian encyclopedia entry on La Vérendrye? Does he want 10 books and all the papers? We have enough La Vérendrye to keep people going to do a doctoral thesis. That is the real challenge on reference service in this institution. What level? We are looking at a series of levels as to how we provide it through to our great specialists in Canadian cartography who know about La Vérendrye.

I have lived the issues because I have been an archivist for many years and I have been involved in libraries. By offering a powerful vision of what this institution can be — focused out on Canadian and on our collections — we are already seeing that we have the full engagement and cooperation of a range of professionals.

Mr. Carrier: Throughout all our discussions we have never had the view that we will be two businesses under one roof. We are trying to create something new. You should see the people from different professions talking together — they have been learning from one another since meetings about the merger began. You should see the people in the reference services trying to find new ways of how to serve the public as one institution. You should see the archivists and librarians asking how they can find convergence in their ways of describing the material.

It is already happening. This new chemistry is happening.

Senator LaPierre: It will not help your floods — your books floating on water. It will not help you, Mr. Wilson, as you have no place to store your records. However, I have no doubt that once this is done, the rest will follow.

M. Wilson: La nouvelle institution sera une alliance de bien des professions — non pas seulement les archivistes et les bibliothécaires. Il nous faut un éventail d'autres professionnels — tous aussi précieux et importants — qui y apportent leurs compétences. Nous avons été très clairs tout au long de ce processus, et nous avons insisté sur le fait que les institutions existent pour servir les Canadiens. Leur but n'est pas de servir les professions. Les professions collaboreront avec nous et, par notre entremise, serviront les Canadiens.

Nous offrons une nouvelle vision aux professions. C'est une vision stimulante, avec un énorme potentiel, qui exigera leur contribution à tous, et leur énergie. Nous devons relever un énorme défi, celui de réaliser et d'accomplir cette vision. Je pense que nous y parviendrons.

Cet enfant, qui veut se renseigner sur La Vérendrye, se présentera à un service de référence — par voie électronique, en personne ou par lettre, par télex ou par télécopieur, pour demander ce que nous avons sur le sujet.

Le véritable défi sera de déterminer le niveau d'information dont il a besoin. Est-ce que l'enfant veut simplement un extrait de l'encyclopédie canadienne sur La Vérendrye? Veut-il 10 livres et tous les documents? Nous avons assez de documentation sur La Vérendrye pour permettre à quelqu'un de rédiger une thèse de doctorat. C'est là le véritable défi du service de référence de cette institution. Quel niveau d'information? Nous évaluons divers niveaux d'information pour déterminer quelle information fournir par l'entremise de nos grands spécialistes de la cartographie canadienne qui connaissent La Vérendrye.

Je connais très bien la problématique, parce que j'ai été archivist pendant de nombreuses années, et j'ai travaillé avec les bibliothèques. En décrivant une vision imposante de ce que peut être l'institution — axée sur le Canada et sur nos collections — nous constatons déjà que nous avons le plein appui et la collaboration d'un éventail de professionnels.

M. Carrier: Dans tout le débat que nous avons eu, il n'a jamais été question d'avoir deux secteurs d'activité sous un même toit. Nous essayons de créer quelque chose de nouveau. Vous devriez voir les gens des diverses professions discuter ensemble — ils s'apprennent beaucoup de choses mutuellement, depuis le début des réunions sur la fusion. Vous devriez voir les gens des services de référence essayer de trouver de nouveaux moyens de servir le public sous l'égide d'une institution unique. Vous devriez voir les archivistes et les bibliothécaires demander comment ils peuvent parvenir à trouver une formule commune pour décrire l'information.

C'est déjà en train d'arriver. Cette nouvelle chimie est à l'oeuvre.

Le sénateur LaPierre: Cela ne changera rien aux inondations — vos livres qui flottent sur l'eau. Cela ne vous aidera pas, M. Wilson, puisque vous n'avez aucun endroit où entreposer vos publications. Cependant, je ne doute pas qu'une fois que ce sera fait, le reste suivra.

Mr. Carrier: We hope it will be done soon because internally we are ready to work as one. When it is done, it will be a very important and strong organization. There will be more than 1,000 staff with an interesting budget. I think that we will get some attention.

We are already working. Some temporary solutions were offered to our challenge of preserving our treasured documents from the water. It will be time very soon to think of a long-term solution. In the experience of other countries, it takes something like 15 years before a commitment materializes into a building.

[Translation]

I am going to say this in French: a structure worthy of the dream of a nation. The process takes about 15 years. It will soon be time to deliver on this political commitment.

[English]

This country needs new facilities for its national library and archives.

Senator LaPierre: We shall build you a magnificent building on LeBreton Flats, by the banks of the Ottawa River, —one of the great rivers of our country — and it will cost \$1.5 billion.

Senator Fairbairn: Are other countries of the world not watching what is happening here? This may not be unique, perhaps, but we are taking a step that is of great interest to other countries, including, I believe, the United States. They are interested in what you are doing at a national level.

Mr. Carrier: Last August, there was a meeting of IFLA, the International Federation of Library Associations and Institutions, which is a group of national librarians from all over the world. They were all aware of what we are doing and that prompted them to write a question for the agenda of our next meeting, to be held in August 2004: How can we work more closely with archives? That is quite an accomplishment. Many people who came to visit Canada were curious to know what we were doing.

Senator LaPierre: I received copies of letters that were sent to Senator Kirby regarding copyright. One came from the Montgomery family, who wrote that this bill has created problems for them. The original bill, as you know, allowed continuation until December 31. The Canadian Publishers Council has also written to the effect that an extension of copyright for an additional three years for unpublished or posthumously published works of writers whose death preceded 1949 will give interested parties a reasonable period of transition for the works.

Is that valid? That is in the bill.

Mr. Wilson: I am not an expert in copyright. Others will be here this afternoon who can respond to that. My understanding is that as of January 1, that material went into the public domain. Retroactive copyright legislation, I believe, is impossible.

M. Carrier: Nous espérons que ce sera bientôt, parce qu'à l'interne, nous sommes déjà prêts à n'être plus qu'un. Dès que ce sera fait, nous aurons une solide organisation de grande envergure. Elle aura plus de 1 000 employés et un budget intéressant. Je pense que cela nous vaudra une certaine attention.

Nous y travaillons déjà. Certaines solutions temporaires ont été proposées à un problème de protection de nos précieuses publications contre l'eau. Le temps sera bientôt venu de songer à une solution à long terme. D'après l'expérience de notre pays, il faut quelque chose comme 15 ans avant qu'un engagement se matérialise en un édifice.

[Français]

Je vais le dire en français: un édifice digne du rêve d'une nation. Le processus prend environ 15 ans. Ce sera très bientôt le temps de réaliser cet engagement politique.

[Traduction]

Ce pays a besoin de nouvelles installations pour sa Bibliothèque et ses Archives nationales.

Le sénateur LaPierre: Nous allons vous construire un magnifique immeuble sur les plaines LeBreton, sur les berges de l'Outaouais — l'un des grands cours d'eau de notre pays — qui coûtera 1,5 milliard de dollars.

Le sénateur Fairbain: Est-ce que les autres pays du monde n'observent pas ce qui se passe ici? Peut-être notre situation n'est-elle pas unique, mais notre démarche présente beaucoup d'intérêt pour d'autres pays, y compris, je crois, les États-Unis. Ils s'intéressent à ce que vous faites à l'échelle nationale.

M. Carrier: En août dernier, il y a eu une réunion de la FIAB, la Fédération internationale des associations des bibliothécaires et des bibliothèques, qui est un groupe de bibliothécaires nationaux du monde entier. Ils étaient tous au courant de ce que nous faisons et cela les amenés à inscrire un point à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, qui doit avoir lieu en août 2004. Comment pouvons-nous collaborer plus étroitement avec les Archives? C'est toute une réalisation. Bien des gens qui sont venus au Canada étaient curieux de savoir ce que nous faisons.

Le sénateur LaPierre: J'ai reçu des copies de lettres qui ont été envoyées au sénateur Kirby, au sujet du droit d'auteur. L'une venait d'une famille Montgomery, qui a écrit que ce projet de loi leur posait des problèmes. Le projet de loi original, comme vous le savez, permettait le maintien jusqu'au 31 décembre. Le Canadian Publishers Council a aussi écrit pour dire que le maintien de la protection du droit d'auteur pendant trois ans s'appliquant aux travaux non publiés ou aux publications posthumes d'auteurs décédés avant 1949 donnera aux intéressés un délai raisonnable pour la transition des oeuvres.

Est-ce que c'est valable? C'est dans le projet de loi.

Le sénateur Wilson: Je ne suis pas expert en droits d'auteur. D'autres viendront, cet après-midi, qui pourront répondre à votre question. À ce que je comprends, au 1^{er} janvier, ce matériel est devenu du domaine public. Une loi rétroactive sur le droit d'auteur, je crois, est impossible.

The Acting Chairman: Thank you, witnesses.

We welcome our next panel.

Please proceed.

Mr. Don Butcher, Executive Director, Canadian Library Association: Honourable senators, on behalf of the library community and its three principal associations, we wish to thank you for the opportunity to testify on Bill C-8, to establish the Library and Archives of Canada.

I am accompanied by Mr. Timothy Mark, Executive Director of the Canadian Association of Research Libraries, or CARL, and Mr. Cabral, Chief Executive Officer of l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, or AASTD.

The library community would like to commend the new government on reinstating this legislation. We support the principle of Bill C-8 and look forward to its passage into law. As you have heard, this legislation involves more than a bureaucratic restructuring; it represents a new vision of the role that information resources are called upon to play in contemporary society — a vision captured so eloquently in the four short paragraphs of the preamble in legislation.

The library community is also pleased that the transitional copyright provisions of bill, found in clause 21, which complicated deliberations in the other place, have been rendered obsolete since January 1. As parliamentarians, you are now free to concentrate on the heart of this legislation, namely, how to create a new agency that will provide all Canadians with greater access to their history, their culture and the knowledge necessary for the social and economic advancement by transforming two important public institutions, by enhancing preservation, and by making greater use of new information and communications technologies.

[*Translation*]

Mr. Louis Cabral, Executive Director, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation: Our presentation today will focus therefore on the means for achieving the vision so well set out in the preamble. That preamble captures the three essential functions of the new Library and Archives institution, the stewardship function in paragraphs (a) and (d), the knowledge management function in paragraph (c), and the access function in paragraph (b).

However, that same balance is not maintained in the legally more important Objects section of the bill. We would therefore like to propose for your consideration adjustments to the wording of clause 7, which we believe would more fully reflect the vision contained in the preamble.

Le président suppléant: Je remercie les témoins.

Nous souhaitons la bienvenue au groupe suivant.

Vous avez la parole.

M. Don Butcher, directeur exécutif, Association canadienne des bibliothèques: Honorables sénateurs, au nom de la communauté des bibliothèques et de ses trois associations principales, nous tenons à vous remercier de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui et de vous parler du projet de loi C-8, Loi constituant la Bibliothèque et les Archives du Canada.

Je suis accompagné de M. Timothy Mark, directeur exécutif de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (l'ABRC), et de M. Louis Cabral, directeur exécutif de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation, l'ASTED.

La communauté des bibliothèques tient à féliciter le nouveau gouvernement pour avoir rétabli ce projet de loi. Nous appuyons le principe du projet de loi C-8, et nous nous réjouissons de son éventuelle adoption. Comme vous l'avez entendu, ce projet de loi implique plus qu'une simple restructuration. Il représente une vision du rôle que les ressources d'information sont appelées à jouer dans la société contemporaine — une vision éloquentement exprimée dans les quatre courts paragraphes du préambule de la loi.

La communauté des bibliothèques est heureuse de voir que les dispositions transitoires de droit d'auteur du projet de loi, à l'article 21, qui ont affligé les délibérations de l'autre Chambre, sont devenues obsolètes le 1^{er} janvier. En tant que parlementaires, vous pouvez maintenant concentrer votre attention sur le noyau du projet de loi, c'est-à-dire comment mettre sur pied un nouvel organisme qui donnera à tous les Canadiens et les Canadiennes un accès accru à leur histoire, à leur culture et aux connaissances nécessaires à leur progrès social et économique, en transformant deux institutions publiques importantes, en renforçant la préservation et en utilisant davantage les nouvelles technologies de l'information et des communications.

[*Français*]

M. Louis Cabral, directeur exécutif, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation: Notre présentation d'aujourd'hui se concentrera donc sur les moyens employés pour réaliser la vision si bien définie dans le préambule. Ce préambule saisit bien les trois fonctions essentielles de la nouvelle institution, Bibliothèque et Archives, la fonction d'intendance au paragraphe a) et d), la fonction de gestion des connaissances au paragraphe c) et la fonction d'accès au paragraphe b).

Cependant cet équilibre n'est pas préservé dans la mission du projet de loi qui est plus importante du point de vue juridique. Nous voulons soumettre à votre considération des propositions d'ajustement du libellé de la section 7 qui la rendrait plus fidèle à la vision énoncée dans le préambule.

If we turn to clause 7, we find that the six objects listed deal satisfactorily with the stewardship function in paragraphs (a) and (c) and with the internal to government aspects of the knowledge management function in paragraphs (d) and (e).

However, the access function and the external or client relations aspect of the knowledge management function leaves something to be desired. For example, the access function, which is touched upon in paragraph (b) reads: “to make that heritage known to Canadians and to anyone with an interest in Canada and to facilitate access to it.” That wording pales in comparison to the wording in paragraph (b) of the preamble, which reads: that Canada be served by an institution that is a source of enduring knowledge accessible to all, contributing to the cultural, social and economic advancement of Canada as a free and democratic society.

With these words, we see that this bill is not just about preserving and managing publications and government records; it is also about contributing to Canadians becoming leaders in innovation, and assisting scientific researchers, students and life-long learners who, at different levels, want access to information in order to transform it into useful knowledge.

In other words, the new Library and Archives of Canada is an institution not only oriented toward the past, but also to the future.

As an object of the bill, “facilitating access” should also be spelled out more clearly in order to recognize the social equity function of public libraries. Libraries ensure that the disadvantaged in society — whether it be the physically, linguistically or financially disadvantaged — have an equal opportunity to access the resources necessary to participate in today’s knowledge-based society.

While proposing these clarifications for your consideration, the library community is very mindful of the fact that nearly a year has passed since this legislation was first introduced in Parliament. We are all anxious to see the proposed transformation come to fruition and we therefore do not want to see any undue delay in the passage of the legislation.

[English]

Mr. Tim Mark, Executive Director, Canadian Association of Research Libraries: I would like to reiterate Mr. Cabral’s last statement that, on behalf of all three major library associations and the library community, our paramount concern is a speedy passage for Bill C-8.

If the vision articulated in the preamble of the new library and archives of Canada is to be realized, it must be given the necessary resources. In chapter 6 of the November 2003 report, the Auditor General of Canada drew attention to the lamentable state of

Dans la section 7, nous constatons que 6 des missions énoncées s’adressent à la fonction de l’intendance de façon satisfaisante, c’est-à-dire les paragraphes a) et c), et les actions d’aspect interne pour le gouvernement de la fonction de gestion des connaissances qui se situent au paragraphe d) et e).

Cependant la fonction d’accès et l’aspect externe vers le public, les relations avec la clientèle, est une fonction qui laisse sur le plan de la gestion des connaissances un peu à désirer. Par exemple, la fonction d’accès abordé dans le paragraphe b) dit de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s’intéresse au Canada et de le rendre accessible. Ce libellé est sans comparaison avec le libellé du paragraphe b) qu’on retrouve dans le préambule qui dit que le Canada se dote d’une institution qui soit une source de savoir permanent accessible à tous et contribue à l’épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada.

Ces mots démontrent que le projet de loi cherche non seulement à assurer la préservation et la gestion des publications et des documents gouvernementaux mais il cherche aussi à faire des Canadiens des chefs de file en matière d’innovation et à aider les chercheurs, les étudiants et les apprenants permanents de manière à ce ces différentes clientèles puissent avoir accès à l’information pour transformer cette connaissance utile.

En d’autres mots, la nouvelle Bibliothèque et Archives du Canada est une institution qui regarde non seulement vers le passé mais aussi l’avenir.

En tant que mission, le projet de loi — rendre accessible — devrait mieux expliquer afin de mieux connaître la fonction d’équité sociale des bibliothèques publiques. Les bibliothèques assurent que les plus démunis de la société, au plan physique, linguistique ou financier, aient un accès égal aux ressources nécessaires pour participer à la société d’aujourd’hui qui est axée sur le savoir.

Tout en soumettant ces propositions de clarification à votre considération, la communauté des bibliothèques est très consciente du fait que cela fait plus d’un an que le projet de loi a été déposé au Parlement une première fois. Nous avons hâte de voir la transformation proposée se réaliser, ainsi nous ne voudrions pas voir l’adoption du projet de loi subir des délais indus.

[Traduction]

M. Tim Mark, directeur exécutif, Association des bibliothèques de recherche du Canada: J’aimerais insister sur la dernière phrase de M. Cabral, au nom des trois grandes associations de bibliothèques de la collectivité des bibliothèques. Notre principale préoccupation est l’adoption rapide du projet de loi C-8.

Pour que se réalise la vision, articulée dans le préambule, de la nouvelle Bibliothèque et des Archives du Canada, elle doit être dotée des ressources nécessaires. Au chapitre 6 de son rapport de novembre 2003, la vérificatrice générale du Canada a attiré

Canada's built, archival and published heritage that is under the auspices of the federal government. In Ms. Fraser's words, "It is exposed to serious risks of losses."

One of the reasons cited for this situation is the decrease in funding while the Canada's documentary heritage continues to grow. The federal government's combined funding of the National Archives and the National Library, as we heard earlier, stood at just under \$90 million in 1990-91. For 2003-04 — the fiscal year just ending — that amount declined to just over \$80 million. In constant dollars, that is about \$62 million, a decline in base funding over this decade period of 31 per cent.

While drawing attention to this decline in funding, we commend the government for having allocated \$7.5 million over three years to help with the transformation of the National Library of Canada and the National Archives of Canada into an innovative knowledge-based institution. It is tangible proof that the merger was not intended by the government to be a cost-cutting excise but, rather, the creation of something new that requires up-front investment.

As the transformation of the two institutions progresses during this three-year period, additional funds may have to be invested to launch new services aimed at preserving, interpreting, making known, and presenting Canada's documentary heritage. The Auditor General's report also drew attention to the well publicized fact that the collections of the National Library are housed in buildings that do not meet accepted standards for temperature, humidity and space for these types of documents. Mr. Carrier is quoted as saying that in the last 16 years, the library has experienced more than 100 environmental incidents, including excessive heat and flooding, that have damaged around 30,000 documents. I happen to know that numbers of these documents have been irreplaceable.

In response to this need for adequate storage facilities, the governmental allocated \$15 million in last year's budget to fulfil those needs in the short term and to undertake studies to find the best long-term solution. We would urge the government to move quickly to provide permanent collection facilities to support the preservation of the country's documentary heritage.

In conclusion, honourable senators, the library community welcomes the establishment of the library and archives of Canada and looks forward to partnering with the new institution in making Canadians more aware of the information resources at their disposal and how they can access them for their cultural, social and economic enrichment.

Mr. Butcher: On behalf of the whole library community — small public libraries in rural and remote settings, large academic libraries, federal libraries known in the trade as special libraries and school libraries — we look to this new institution to play a

l'attention sur l'état lamentable du patrimoine bâti, archivistique et de l'édition du Canada qui se trouve sous l'égide du gouvernement fédéral. Selon les propres termes de Mme Fraser, il «est exposé à de sérieux risques de pertes».

L'une des raisons citées de cette situation est la réduction du financement alors que le patrimoine documentaire continue de grandir. Les dépenses du gouvernement fédéral pour la Bibliothèque nationale et les Archives nationales se chiffraient à près de 90 millions de dollars en 1990-1991. Pour 2003-2004, l'exercice qui se termine, ce montant a été réduit à un petit peu plus de 80 millions de dollars, ce qui représente seulement 62 millions en dollars constants, soit une baisse de 31 p. 100 par rapport à 1990.

Tout en attirant l'attention sur cette baisse, nous félicitons le gouvernement d'avoir affecté 7,5 millions de dollars sur trois ans à la transformation de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en une institution innovatrice du savoir. C'est une preuve tangible que le but visé par le gouvernement avec la fusion n'était pas simplement de réduire les coûts, mais plutôt de créer une nouvelle entité qui requiert un investissement de départ.

Pendant que la transformation des deux institutions se poursuivra pendant cette période de trois ans, des fonds supplémentaires pourraient devoir être investis pour lancer de nouveaux services qui viseront à préserver, à interpréter et à présenter le patrimoine documentaire du Canada. Le rapport de la vérificatrice générale a aussi attiré l'attention sur le fait bien connu que les collections de la Bibliothèque nationale se trouvent dans des édifices qui ne répondent pas aux normes actuelles de température, d'humidité et d'espace pour ce type de publications. M. Carrier est cité disant que depuis 16 ans, la Bibliothèque a souffert de plus d'une centaine d'accidents environnementaux, notamment la chaleur excessive et des inondations, qui ont endommagé environ 30 000 documents. Je sais de source sûre que bon nombre de ces documents se sont avérés irremplaçables.

Pour régler ce problème d'entreposage, le gouvernement a affecté 15 millions de dollars dans le budget de l'an dernier pour répondre à ces besoins d'installations à court terme et pour entreprendre des études en vue de déterminer la meilleure solution à long terme. Nous encourageons le gouvernement à procéder rapidement à l'octroi d'installations permanentes qui pourront assurer la préservation de notre patrimoine documentaire.

En conclusion, honorables sénateurs, la communauté des bibliothèques se réjouit de la création de la Bibliothèque et des Archives du Canada et entrevoit avec enthousiasme la formation d'un partenariat avec cette nouvelle institution pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'être mieux informés quant aux ressources d'information qui sont mises à leur disposition, et à savoir comment ils peuvent en profiter pour assurer leur enrichissement culturel, social et économique.

M. Butcher: Au nom de toute la communauté des bibliothèques — les petites bibliothèques publiques des régions rurales et isolées, les grandes bibliothèques universitaires, les bibliothèques fédérales connues, dans le milieu, comme les

leadership role in improving library services not only in Ottawa, but also across the country. We thank you for your attention and look forward to your questions.

The Acting Chairman: Does your association represent all libraries in the country or only a certain type of library?

Mr. Butcher: The Canadian Library Association has members from all types of libraries, for example, academic libraries — including the members of CARL — together with our French language counterparts in ASTED who also represent a wide range of library types. We have divisions in school libraries, on public libraries, academic libraries and special libraries.

The Acting Chairman: You cover pretty well the whole field?

Mr. Butcher: Yes.

Senator Callbeck: Do you have representation from every province?

Mr. Butcher: We have representation from every province and all three territories.

Senator Fairbairn: I must admit to the committee that I am an unabashed fan of this organization and the remarkable job it does on the ground — not here in Ottawa and Parliament Hill, although it was a good presentation today — but throughout our country. Next to health, I do not think at this point in time there is anything more important than enabling Canadians young and old to read and gain in the knowledge that is coming at us more quickly than ever before.

I am glad that you have put the issue on record here at our committee, and that is the appalling condition in which many of these national treasures are living. Indeed, many have already been in some cases damaged to the position that they are lost. The government has allocated \$15 million to fulfil those needs, as you put it, in the short term. I would encourage you.

As you address the people around this table, I believe that this is one issue in which everyone parks their politics for the greater good. The government needs every amount of pressure that one can exert to ensure that our treasures — both in the Archives and the Library — are protected. This is a national asset. Given what we have heard today about the communication that is available and what we are able to do through technology, we must be more vigilant than ever in ensuring that all of these treasures are safe and protected so that they can be used to the widest possible distribution.

bibliothèques spécialisées et les bibliothèques scolaires — nous comptons sur cette institution pour jouer un rôle de chef de file pour améliorer les services bibliothécaires non seulement à Ottawa, mais aussi dans tout le pays. Nous vous remercions de votre attention et c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le président suppléant: Est-ce que votre association représente toutes les bibliothèques du pays, ou seulement un certain type de bibliothèque?

M. Butcher: La Canadian Library Association compte des membres de tous les types de bibliothèques, par exemple, les bibliothèques universitaires — y compris les membres de l'ACLA — et nos homologues d'expression française d'ASTED, qui représentent aussi un large éventail de types de bibliothèques. Nous avons des divisions dans les bibliothèques scolaires, les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées.

Le président suppléant: Vous couvrez à peu près tout le domaine?

M. Butcher: Oui.

Le sénateur Callbeck: Avez-vous des représentants de toutes les provinces?

M. Butcher: Nous avons des représentants de chacune des provinces et des trois territoires.

Le sénateur Fairbairn: Je dois admettre devant le comité que j'admire sans réserve cette organisation et le travail remarquable qu'elle fait sur le terrain — non pas ici, à Ottawa et sur la colline parlementaire, bien que la présentation d'aujourd'hui ait été très intéressante, mais partout au pays. À part la santé, je ne pense pas qu'actuellement, il y ait rien de plus important que de permettre aux jeunes canadiens et aux plus âgés de lire et d'acquérir des connaissances qui nous deviennent accessibles plus rapidement que jamais.

Je suis heureuse que vous ayez amené le sujet au compte-rendu de notre comité, celui du contexte désastreux dans lequel sont gardés bon nombre de nos trésors nationaux. De fait, beaucoup d'entre eux ont déjà été, dans certains cas, endommagés au point d'être irrécupérables. Le gouvernement a octroyé 15 millions de dollars pour répondre à ces besoins, comme vous le dites, à court terme. Je vous encourage à continuer.

Puisque vous parlez à tous ceux qui sont autour de cette table, je pense que c'est l'une des questions au sujet desquelles les gens mettent de côté leurs couleurs politiques dans l'intérêt de tous. Le gouvernement a besoin de subir toutes les pressions que l'on peut exercer sur lui pour faire en sorte que nos trésors — tant aux Archives qu'à la Bibliothèque —, soient protégés. C'est un actif national. Avec ce que nous avons entendu aujourd'hui sur la communication possible et ce que nous pouvons faire grâce à la technologie, il nous faut être plus vigilants que jamais et veiller à ce que tous ces trésors soient en sécurité et protégés afin qu'ils puissent être le plus largement accessible que faire se peut.

Keep up that pressure. We will do our best. Now that this new entity has been formed, it is a good time to make sure that we protect what it is supposed to advance.

The Acting Chairman: Would you like to react to that, Mr. Butcher?

Mr. Butcher: Our association passed a resolution at a general meet ago few years ago calling for a new building for what was then the National Library of Canada. I am sure our members would see the proposed Library and Archives of Canada as a way to ensure the preservation. There are a few parts to this. Our predecessors on the panel here, Mr. Carrier and Mr. Wilson, talked a great deal about dissemination. Clearly, that is a core library function, but if you do not preserve it you cannot disseminate it and we, as Canadians, cannot access it.

My colleague Mr. Mark is probably the strongest of the three of us on the preservation argument, so I will actually not ask him to respond, but we do appreciate your support on that.

Mr. Mark: I will not comment on preservation, which is indeed a very important matter. Perhaps it will be raised from the floor, in which case I can address it. In terms of the campaign for suitable facilities for the National Library and National Archives collection, this is again of paramount importance. All three of our associations have run a letter-writing campaign over the past two or three years — in our case, the research libraries in association with various writers' groups. We have a new war museum building now, but not yet a new Library and Archives building. I do think this is critical, because this is our documentary heritage, and these materials, once lost, are gone forever. They are irrecoverable. We owe it to prosperity to house these.

[Translation]

Mr. Cabral: There is a book by Michel Melot entitled *Nouvelles Alexandries* which refers to the Library of Alexandria; in it, the author gives a portrait of the national libraries of several countries. The buildings that harbour national libraries are also vehicles of identity and pride.

The Canadian government should consider that aspect and be proud of a building which is an icon to which symbolic value will be attached. Canadian writers and musicians, in light of the state of the conservation of their documents, may not be inclined to deliver their own documents to these institutions for posterity. This is an important matter, one which I hope will trigger some awareness-raising in all of the persons around this table.

[English]

Senator Keon: The Internet is a huge problem now. For example, I am a health professional and for another three weeks I am CEO of a health institution. We waste enormous time and resources because people draw garbage off the Internet. We

Maintenez les pressions que vous exercez. Nous ferons de notre mieux. Maintenant que cette nouvelle entité a été formée, le temps est propice pour veiller à protéger ce qui est sensé progresser.

Le président suppléant: Voulez-vous répondre à cela, monsieur Butcher?

M. Butcher: Notre association a adopté une résolution, lors d'une réunion générale il y a quelques années, pour demander un nouvel immeuble pour ce qui était alors la Bibliothèque nationale du Canada. Je suis sûr que nos membres verraient dans le projet de Bibliothèque et d'Archives nationales du Canada qui est proposé un moyen d'assurer la préservation. Il y a plusieurs aspects à cette question. Nos prédécesseurs devant ce comité, ici, M. Carrier, M. Wilson, ont beaucoup parlé de dissémination des connaissances. Il est clair que c'est une fonction centrale de la Bibliothèque, mais si on ne préserve pas, on ne peut pas disséminer et nous, les Canadiens, ne pouvons y accéder.

Mon collègue, M. Mark, est probablement le défenseur le plus ardent de la préservation, alors je le laisserai répondre, mais nous apprécions, c'est certain, votre appui.

M. Mark: Je ne parlerai pas de préservation, bien que ce soit évidemment un enjeu important. Peut-être d'autres, ici en parleront, et alors je leur répondrai. En ce qui concerne la campagne visant des installations valables pour la collection de la Bibliothèque et des Archives nationales, c'est, je le répète, d'une importance vitale. Nos trois associations ont mené une campagne de rédaction de lettres depuis deux ou trois ans — dans notre cas, les bibliothèques de recherche en collaboration avec les divers groupes d'écrivains. Nous avons un nouvel immeuble de Musée de la guerre en voie de construction, mais toujours pas d'immeuble pour la Bibliothèque et les Archives. Je suis convaincu que c'est essentiel, parce que c'est notre patrimoine documentaire, et ces publications, une fois perdues, le seront pour toujours. Ils seront irrécupérables. Nous devons à la postérité de les protéger.

[Français]

M. Cabral: Il existe un ouvrage de Michel Melot intitulé *Nouvelles Alexandries*, faisant référence à la Bibliothèque d'Alexandrie, dans lequel l'auteur trace le portrait des bibliothèques nationales de plusieurs pays. Les édifices abritant les bibliothèques nationales ont des valeurs d'identité et de fierté.

Le gouvernement canadien devrait se pencher sur cet aspect et être fier d'un bâtiment qui est un icône et auquel on rattache une valeur symbolique. Les écrivains et musiciens canadiens, constatant l'état de conservation de leurs documents, ne seront peut-être pas enclins à y déposer pour la postérité leurs propres documents. Cette question est très importante et devrait faire l'objet d'un éveil de conscience de la part de tous les membres autour de cette table.

[Traduction]

Le sénateur Keon: l'Internet pose un gros problème, maintenant. Par exemple, je suis un professionnel de la santé et, pour encore trois semaines, PDG d'un établissement de santé. Nous perdons d'énormes sommes de temps et de ressources parce

have to deal with that. Someone has to sit down with these people and tell them what is credible and what is not. I have urged Health Canada to put up a Web site of reliable information. That has not come about, although they have some information there.

I want to pursue this with someone, so I am asking for your help. What would be the right direction to focus this, with this new Library and Archives of Canada, or with Health Canada, or with both?

Mr. Butcher: My initial answer to that would be a combination of Health Canada and the Canadian Association of Health Librarians.

You have highlighted probably the key aspect of the Internet. We all know there is a lot of information out there that is not credible. Anyone can write something and post it. The professional librarian and archivist can act as intermediaries to assist the client or patron in determining what is authentic. We will never replace the humans in this equation. That is why the librarians and archivists are not concerned about the Internet as a threat to their jobs. I expect there would be tremendous support from the health librarians.

Senator Keon: They would need a leader of some type. One of the problems with the field of information technology — particularly with respect to health — is that you cannot get anyone to declare himself or herself a leader. You have little pockets of activity. Maybe that is a good thing. You can let people do their own thing and integrate it later.

However, it seems to me there should be national leadership in this, and it is a question of where to identify it.

Mr. Butcher: You are talking about leadership in the Internet world. We, as I think Canadians, look to government to take that on. In this particular example, Health Canada would seem to be an appropriate leader. We could have a long debate about the role of the Internet and how it is like the Wild West with no laws and rules, and the strengths and weaknesses of that. However, I take your point about leadership to heart. I think Canadians would answer that they look to the government for leadership.

The Acting Chairman: Thank you for coming. We take great comfort from the fact that you are all supporting the legislation. For us, it is very important that you people representing all libraries in the country support this bill, and that will certainly help us in our deliberations.

Before we move to clause by clause consideration, Senator LaPierre would like to make some final comments. I realize there are some amendments of a technical nature coming up, and we will have representatives from the various departments to help us through this.

que les gens tirent des cochonneries sur Internet. Nous devons trouver une solution. Il faut quelqu'un pour s'asseoir avec ces gens-là et leur dire ce qui est crédible et ce qui ne l'est pas. J'ai insisté auprès de Santé Canada pour qu'ils créent un site Web comportant des renseignements fiables. Ça ne s'est pas encore réalisé, bien qu'ils diffusent certaines informations.

Je voudrais poursuivre sur ce sujet avec quelqu'un, alors je vous demande votre aide. Dans quelle sens faudrait-il aller, avec cette nouvelle Bibliothèque et Archives du Canada, ou avec Santé Canada, ou même avec les deux?

M. Butcher: À priori, je dirais que ce serait l'affaire de Santé Canada avec le concours de la Canadian Association of Health Librarians.

Vous avez soulevé, probablement, l'élément clef de l'Internet. Nous savons tous que beaucoup d'information est diffusée, qui n'est pas fiable. Quiconque peut écrire quelque chose et l'afficher. Le Bibliothécaire et l'archiviste professionnels peuvent agir comme intermédiaires pour aider le client à déterminer ce qui est authentique. Nous ne remplacerons jamais les humains dans cette équation. C'est pourquoi les bibliothécaires et les archivistes ne voient pas dans Internet une menace pour leur emploi. Je pense que vous auriez un appui énorme des bibliothécaires en santé.

Le sénateur Keon: Il faudrait un leader quelconque. L'un des problèmes, avec le domaine de la technologie de l'information — particulièrement en ce qui concerne la santé —, c'est qu'on ne peut amener personne à prendre les rênes de la situation. On a des petits secteurs d'activité. Peut-être est-ce une bonne chose. On peut laisser les gens faire leurs propres affaires, et tout intégrer ultérieurement.

Cependant, il me semble qu'il devrait y avoir un leadership national sur ce plan, et la question est de savoir comment déterminer qui l'assumera.

M. Butcher: Vous parlez de leadership dans le monde de l'Internet. Nous, à l'instar, je pense, des Canadiens, comptons sur le gouvernement pour assumer ce rôle. Dans cet exemple particulier, Santé Canada semble être le leader qui conviendrait. Nous pourrions avoir un long débat sur le rôle de l'Internet et ses similitudes avec le Wild West, sans foi ni loi, et les avantages et les inconvénients que cela présente. Cependant, je prends à coeur votre commentaire sur le leadership. Je pense que les Canadiens répondraient qu'ils comptent sur le gouvernement pour assumer ce leadership.

Le président suppléant: Merci d'être venu. Nous sommes grandement rassurés par le fait que vous appuyiez tous la loi. Pour nous, il est très important que vous, qui représentez toutes les bibliothèques du pays, appuyiez ce projet de loi, et cela nous aidera certainement dans nos délibérations.

Avant de passer à l'étude article par article, le sénateur LaPierre souhaite faire quelques derniers commentaires. Je vois que certaines modifications techniques vont être présentées, et nous aurons des représentants des divers ministères pour nous aider à y voir clair.

Senator LaPierre: I would bring the attention of the members of the committee to the “whereas” on the first page of Bill C-8, which states exactly what this is all about. This is a great national project of immense importance for the reasons stated, as these institutions serve as a continuing memory for the Government of Canada and its institutions, and therefore it is the memory bank of the country of our nation. That is what we have to remember. This is a good law.

The Acting Chairman: There is pretty unanimous support for the law itself.

I would like to welcome Mr. Jean Guérette, Mr. Jeff Richstone, and Andrée Delagrave. I will ask the witnesses to whom I address my question to succinctly give us the reason for the amendment. We will move through the clause by clause consideration.

As usual, if you agree, we will postpone the long title, preamble and short title. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall clauses 2 to clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall clause 21 carry?

Mr. Guérette, will you tell us why clause 21 should be negatived?

Mr. Jean Guérette, Executive Director, Portfolio Affairs, Department of Canadian Heritage: Clause 21 dealt with the issue of copyright that was raised during the discussions that took place this afternoon.

This is a copyright issue, which originally would have extended protection to works of authors who had died 50 years before 1949. Those works were to come into the public domain as of December 31, 2003. When the bill was originally introduced, there was a discussion about giving a 15-year extension of protection to those works to bring them more in line with other types of work of people who had died in other periods.

That clause, as you have heard, was the subject of great debate. In fact, it is one of the main reasons this bill has taken so long to get through the House and through the committees in the previous Parliament. In the end, in order to resolve this controversy, the House made an amendment that, instead of giving a 15-year extension, brought it down to three years so that this matter could be brought forward through the next stages of copyright revision.

Since the bill has passed through the House, these works have now fallen into the public domain. Therefore, as we speak today, this provision is obsolete. To rectify that retroactively would be so complex that we would need many more months of discussion over the issue.

We suggest that this clause be removed from the bill at this stage.

Le sénateur LaPierre: Je voudrais porter à l'attention des membres du comité le «attendu que» de la première page du projet de loi C-8, qui stipule exactement l'objet du document. C'est un grand projet national d'immense importance pour les raisons établies, soit que cette institution soit la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions, et par conséquent, la banque de mémoire du pays, de notre nation. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue. C'est une bonne loi.

Le président suppléant: La loi en elle-même reçoit un soutien plutôt unanime.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Jean Guérette, M. Jeff Richstone et Mme Andrée Delagrave. Je demanderai aux témoins à qui j'adresse ma question d'énoncer en quelques mots le motif de l'amendement proposé. Nous allons passer à l'étude article par article.

Comme d'habitude, si vous êtes d'accord, nous reportons le l'adoption du titre au long, du préambule et du titre abrégé. Cela vous convient?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Les articles 2 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: L'article 21 est-il adopté?

Monsieur Guérette, voulez-vous nous dire pourquoi l'article 21 devrait être rejeté?

M. Jean Guérette, directeur exécutif, Affaires du portefeuille, ministère du Patrimoine canadien: L'article 21 traite de la question du droit d'auteur, qui a été soulevée lors des discussions cet après-midi.

Cela concerne la protection des droits d'auteur, qui à l'origine, aurait été prolongée pour les oeuvres d'auteurs décédés 50 ans avant 1949. Ces oeuvres devaient entrer dans le domaine public le 31 décembre 2003. Lorsque le projet de loi a été présenté pour la première fois, il a été question de prolonger d'une quinzaine d'années la protection de ces oeuvres pour l'harmoniser à celle offerte à d'autres types d'oeuvres de gens décédés à d'autres périodes.

Cette clause, vous l'avez entendu, a fait l'objet d'un long débat. De fait, c'est l'une des principales raisons qui a fait que ce projet de loi ait pris tellement de temps à passer les étapes de la Chambre et des comités du Parlement précédent. Au bout du compte, dans le but de résoudre cette controverse, la Chambre a fait une modification qui, au lieu de prolonger de 15 ans la protection, la réduit à trois ans pour que la question puisse évoluer vers les étapes suivantes de l'examen des droits d'auteur.

Puisque le projet de loi a été adopté à la Chambre, ces travaux sont maintenant du domaine public. Par conséquent, au moment où nous en parlons, cette disposition est obsolète. Il serait tellement complexe de rectifier la situation de façon rétroactive qu'il nous faudrait des mois et des mois de discussion sur le sujet.

C'est pourquoi nous suggérons de supprimer cette clause du projet de loi à cette étape-ci.

The Acting Chairman: The clause is redundant because the material is already in the public domain.

Mr. Guérette: That is right, as of December 31, 2000.

The Acting Chairman: Therefore, honourable senators, shall clause 21 carry or be negated?

Hon. Senators: Negated.

The Acting Chairman: Shall clauses 22 to 32 carry?

Hon. Senators: Agreed

The Acting Chairman: Shall clause 33 carry?

Before that question is answered, I would ask Mr. Richstone to explain why 33.1 has been added to this clause.

Mr. Jeff Richstone, General Counsel, Department of Canadian Heritage: This is a clause that will be inserted following clause 33, Mr. Chairman, which deals with a new bill that was numbered Bill C-44 in the last session of Parliament and which is now Chapter 14 of the statutes of 2003. It is called the “Injured Military Members Compensation Act.” At the time this measure was tabled in Parliament in June 2003, there was a clause in the bill that referred to the National Archives Act. This is called a “consequential” amendment. It said that if Bill C-36 should receive Royal Assent, then that clause would be repealed and the clause at the end, which refers to the Library and Archives of Canada, would come into force.

As we all know, that clause did not come into force because Bill C-44 came into force much sooner than the proposed library and archives act since we are talking about that bill today. To ensure that the bill we are looking at now makes the appropriate revision to change the name of the institution, which is in section 13 of the statute of 2003, this is a consequential amendment. This would change the name of the institution from National Archives of Canada to the name of the new institution. It is a simple consequential amendment.

The Acting Chairman: We should be clear on what we are voting. We are dealing with a new clause 33.1. The sponsor of the bill, Senator LaPierre, should agree with this.

Do you understand what is going on, senator?

Senator LaPierre: Not really.

The Acting Chairman: Mr. Richstone, would you go over that again?

Senator LaPierre: We are at number 33, are we not? I have it here in front of me. However, I do not seem to understand it.

The Acting Chairman: This is very important, Mr. Richstone. I do not want to give the impression that we are rubber-stamping anything. I want all honourable senators to understand this clearly. Take your time to explain it.

Le président suppléant: L'article est redondant parce que les documents sont déjà du domaine public.

M. Guérette: C'est bien cela, depuis le 31 décembre 2000.

Le président suppléant: Par conséquent, honorables sénateurs, l'article 21 doit-il être adopté ou rejeté?

Des voix: Il doit être rejeté.

Le président suppléant: Les articles 22 à 32 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: L'article 33 est-il adopté?

Avant que nous répondions à cette question, je voudrais demander à M. Richstone d'expliquer pourquoi un article 33.1 a été ajouté à cette clause.

M. Jeff Richstone, avocat général, ministère du Patrimoine canadien: C'est une clause qui sera ajoutée après l'article 33, monsieur le président, relative à un nouveau projet de loi qui portait le numéro C-44 à la dernière session du Parlement, et qui est maintenant le chapitre 14 de la législation de 2003. Le titre est «Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures». Au moment où cette mesure a été présentée au Parlement, en juin 2003, le projet de loi comportait une disposition qui concernait la Loi sur les archives nationales. Ceci est appelé un «amendement corrélatif». Selon cette disposition, si le projet de loi devait recevoir la sanction royale, cette disposition serait abrogée et la disposition de la fin, qui concerne la Bibliothèque et les Archives du Canada, entrerait en vigueur.

Comme nous le savons tous, cette clause n'a pas été promulguée parce que le projet de loi C-44 est entré en vigueur beaucoup plus tôt que la loi proposée pour la Bibliothèque et les Archives nationales, puisque nous en parlons aujourd'hui. Pour que le projet de loi que nous examinons maintenant apporte le changement nécessaire pour modifier le nom de cette institution, qui est à l'article 13 du règlement de 2003, il faut un amendement corrélatif. Cela changera le nom de l'institution des Archives nationales du Canada à celui d'une nouvelle institution. C'est un simple amendement corrélatif.

Le président suppléant: Nous devons savoir clairement sur quoi nous votons. Nous parlons de nouvel article 33.1. Le parrain du projet de loi, le sénateur LaPierre, doit être d'accord.

Comprenez-vous bien de quoi il s'agit, sénateur?

Le sénateur LaPierre: Pas vraiment.

Le président suppléant: Monsieur Richstone, voulez-vous répéter votre explication?

Le sénateur LaPierre: Nous sommes au numéro 33, n'est-ce pas? Je l'ai ici devant moi. Mais je n'ai pas l'impression de comprendre.

Le président suppléant: C'est très important, monsieur Richstone. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous approuvons quoi que ce soit à l'aveuglette. Je tiens à ce que tous les honorables sénateurs comprennent bien cela. Prenez le temps qu'il faut pour vous expliquer.

I must admit that, suddenly, I see the Injured Military Members Compensation Act coming out of the picture and I still cannot understand. I must say I am a bit upset by the fact that we have heard all of this in the last hour. Perhaps it has been around somewhere, but we have not heard of it before today. We were not made aware of it before today. Will you explain this carefully?

We should all understand this, especially Senator LaPierre who is the sponsor of the bill.

Could you start again, please?

Mr. Richstone: Bill C-8 creates a new institution. All the clauses up to the end of clause 20 deal with the act itself — the act proper, the act creating the institution. Once you have done that, then you have to look around at all the different statutes of Canada and see where you have a reference to either the National Archives or the National Library and change that reference to the name of the new institution, which is Library and Archives of Canada. All the amendments that you see, starting on page 11, are consequential amendments.

Wherever there is a name of an institution — either National Library or National Archives, these clauses amend those provisions and insert the new name. That is the only purpose of all these consequential amendments from clause 23 on.

The list that was done here in Bill C-8, as presented in Parliament, was done by Justice drafters on the basis of bills or acts of Parliament that are before Parliament or that have been enacted. When the former Bill C-36 was drafted, there was no Bill C-44 — as you know, Bill C-36 came before Bill C-44. We did not know about Bill C-44. It was tabled in June 2003.

The Acting Chairman: Does Bill C-44 have to do with the military members?

Mr. Richstone: Yes.

When that was tabled in June 2003, it made reference to the predecessor of Bill C-8, which was Bill C-36. It said that there was a provision in that statute, in particular clause 13, which deals with the certain provision of certain personal information, and it listed a number of places where personal information could be found about the military personnel, one of them being in the National Archives Act. However, when they were passing this, the drafters in Parliament knew that the National Archives Act would be repealed by Bill C-36, if it passed. At the end of that statute, Bill C-44 — now a statute of Canada — there was what they call a “coordinating” amendment that said that if Bill C-36 passes, then any reference to the National Archives changes and becomes a reference to Library and Archives of Canada.

However, Bill C-44 got enacted in the last session of Parliament, not Bill C-36, as you know, because we are here today. That clause was spent or was empty, and did not receive

Je dois admettre, que, soudainement, je vois surgir la Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures et je ne peux toujours pas comprendre. Je dois dire que je suis un peu fâché que tout cela n'ait fait surface que dans la dernière heure. Peut-être en a-t-il été question ailleurs, mais nous n'en avons pas entendu parler avant aujourd'hui. Nous n'avons pas été mis au courant de cette situation avant aujourd'hui. Pourriez-vous vous expliquer clairement?

Nous devrions tous comprendre ceci, particulièrement le sénateur LaPierre, qui est le parrain du projet de loi.

Pourriez-vous recommencer, je vous prie?

M. Richstone: Le projet de loi C-8 crée une nouvelle institution. Toutes les dispositions, jusqu'à l'article 20, traitent de la Loi elle-même — la Loi en tant que telle, la Loi constituant une institution. Une fois que c'est fait, il faut regarder autour, les différents règlements du Canada, et voir où référence est faite, soit aux Archives nationales, soit à la Bibliothèque nationale, et remplacer cette référence par le nom de la nouvelle institution, la Bibliothèque et les Archives du Canada. Toutes les modifications que vous voyez, à partir de la page 11, sont des amendements corrélatifs.

Dès qu'il y a le nom d'une institution — que ce soit la Bibliothèque nationale ou les Archives nationales, ces dispositions modifient l'article et insèrent le nouveau titre. C'est le seul but de tous ces amendements corrélatifs, à partir de l'article 23.

La liste qui est là, dans le projet de loi C-8, tel que présenté au Parlement, a été dressée par les rédacteurs du ministère de la Justice à partir des projets de loi ou des lois du Parlement qu'examine actuellement le Parlement ou qui ont été promulgués. Lorsque le projet de loi C-36 a été rédigé, il n'y avait pas de projet de loi C-44 — comme vous le savez, le projet de loi C-36 a précédé le projet de loi C-44. Nous ne connaissions rien du projet de loi C-44. Il a été déposé en juin 2003.

Le président suppléant: Est-ce que le projet de loi C-44 concerne les militaires?

M. Richstone: Oui.

Lorsqu'il a été déposé, en juin 2003, il contenait une référence au prédecesseur du projet de loi C-8, le projet de loi C-36. Cela concernait une disposition de cette loi, en particulier l'article 13, qui traite de la divulgation de certains renseignements personnels, et donne la liste de divers endroits où des renseignements personnels pourraient être trouvés sur le personnel militaire, notamment la Loi sur les archives nationales. Toutefois, alors qu'ils adoptaient cette loi, les rédacteurs du Parlement savaient que la Loi sur les archives nationales serait abrogée par le projet de loi C-36 s'il était adopté. À la fin de cette loi, le projet de loi C-44 — maintenant une loi du Canada — il y avait ce qu'ils appellent une «disposition de coordination», selon laquelle, si le projet de loi C-36 était adopté, toute référence aux Archives nationales serait remplacée par une référence à la Bibliothèque et aux Archives du Canada.

Cependant, le projet de loi C-44 a été adopté à la dernière session du Parlement, et pas le projet de loi C-36, comme vous le savez, puisque nous sommes ici aujourd'hui. Cette disposition

application. Now, since the new institution is being created, if the Senate and the Parliament enacts this legislation, one has to pick up that reference to the National Archives and change it. The only vehicle by which it can be changed is this bill. Therefore, you have to insert after the reference to "Income Tax Act," a reference to this new act, which is in alphabetical order, the Injured Military Members Compensation Act. You have to insert that reference and make that corresponding change.

The Acting Chairman: The new amendments from now on will refer to legislation that has been passed since the bill has been introduced in the House. Am I correct?

Mr. Richstone: That is right.

The Acting Chairman: This is all reference to new legislation that has been passed. I think I understand.

Senator LaPierre: I have here, that Bill C-8 be amended on page 13, by adding after line 31, the following:

33.1 Paragraph 13(c) of the *Injured Military Members Compensation Act* is replaced by the following:...

This is all under the income tax of Canada. Are we on the same page, page 13?

Mr. Richstone: Yes, but just above that there is a line in italics, "Injured Military Members Compensation Act." That is the heading.

Senator LaPierre: Where?

Mr. Richstone: There is 2003, chapter 14, and then the heading, "Injured Military Members Compensation Act."

Senator LaPierre: Nunavut Land Claims.

Mr. Richstone: No, it is inserted at the end of page 13.

Senator LaPierre: I am on page 13 here of this bill, and clause 33 does not deal with what you are talking about. I am not totally dumb.

Mr. Richstone: It is an insertion. You are not removing; you are adding.

Senator LaPierre: We are going to add a paragraph. I see. Thank you.

The Acting Chairman: Are you satisfied, Senator LaPierre?

Senator LaPierre: Yes. I apologize.

The Acting Chairman: I will ask if clause 33 will carry and then Senator LaPierre will move an amendment.

Shall clause 33 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Senator LaPierre, it is up to you to make your amendment to add to the clause, if you want to read what you want to add, as 33.1.

était périmée ou vide, et n'a pas été appliquée. Maintenant, puisque la nouvelle institution est créée, si le Sénat et le Parlement adoptent cette loi, il faut revenir sur cette référence aux Archives nationales et la changer. Le seul moyen de la modifier est ce projet de loi. Par conséquent, vous devez insérer, après la référence à la «Loi de l'impôt sur le revenu» une référence à cette nouvelle loi, par ordre alphabétique, la Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures. Il faut insérer cette référence et faire ce changement correspondant.

Le président suppléant: Les nouveaux amendements, à partir de maintenant, viseront les lois qui ont été adoptées depuis que ce projet de loi a été présenté à la Chambre. Est-ce bien cela?

M. Richstone: C'est bien cela.

Le président suppléant: Il s'agit de toute référence à de nouvelles lois qui ont été adoptées. Je crois comprendre.

Le sénateur LaPierre: J'ai ici un amendement pour que le projet de loi C-8 soit modifié, à la page 13, par adjonction, après la ligne 37, de ce qui suit:

33.1 l'alinéa 13c) de la *Loi d'indemnisation des militaires* ayant subi des blessures est remplacé par ce qui suit:...

Tout cela est sous le titre «Loi de l'impôt sur le revenu du Canada». Est-ce que nous sommes à la même page, la page 13?

M. Richstone: Oui, mais juste au-dessus de cela, il y a une ligne en italique qui dit «Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures». C'est le titre.

Le sénateur LaPierre: Où cela?

M. Richstone: On voit 2003, chapitre 14, puis le titre, «Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures».

Le sénateur LaPierre: Les revendications territoriales du Nunavut.

M. Richstone: Non, c'est inséré à la fin de la page 13.

Le sénateur LaPierre: Je suis à la page 13 du projet de loi, et il n'est pas question à l'article 33 de ce dont vous parlez. Je ne suis pas idiot.

M. Richstone: C'est un ajout. On n'enlève pas, on ajoute.

Le sénateur LaPierre: Nous allons ajouter un paragraphe. Je vois. Je vous remercie.

Le président suppléant: Êtes-vous satisfait, sénateur LaPierre?

Le sénateur LaPierre: Oui. Je vous fais mes excuses.

Le président suppléant: Je vais mettre l'article 33 aux voix, et alors, le sénateur LaPierre pourra proposer un amendement.

L'article 33 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Sénateur LaPierre, c'est à vous qu'il incombe de proposer votre amendement pour ajouter la disposition, si vous voulez bien lire ce que vous proposez d'ajouter à l'article 33.1.

Senator LaPierre: We will add what they want us to add. Injured Military Members Compensation Act, and then 33.1 reads:

Paragraph 13(c) of the *Injured Military Members Compensation Act* is replaced by the following:

(c) personal information collected or obtained by the Library and Archives of Canada in the administration of the *Library and Archives of Canada Act*, or any predecessor enactment relating to the same subject matter.

We move this and it will now be inscribed in the law. That is very good.

The Acting Chairman: Mr. Richstone, from 33 to 52, there is no problem?

Mr. Richstone: That is right.

The Acting Chairman: Shall clauses 34 to 52 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: We move to clause 53. Let us do this slowly and carefully.

Mr. Richstone, will you be the person who will explain what we are doing to 53?

Mr. Richstone: This clause provides for a change to the reference to the statute. In the last session of Parliament, the Assisted Human Reproduction Act was Bill C-13. This, again, is a "coordinating" amendment that will change the reference from Bill C-13 to Bill C-6, the current legislation and to change the reference to the second session of parliament to the third session of parliament.

The Acting Chairman: Shall clause 53 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: There is an amendment to clause 53 and I recognize Senator LaPierre.

Senator LaPierre: I would like to move the amend as follows:

[Translation]

That bill C-8 be amended in clause 53 on page 20 by substituting in line 7 the following:

"C-6, tabled chairing the third session of the".

[English]

The Acting Chairman: Is the amendment agreed to?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: It is smooth sailing now.

Shall the amended clause 53 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall clauses 54 to 57 carry?

Le sénateur LaPierre: Nous ajouterons ce qu'ils veulent qu'on ajoute. La Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures et, à l'article 33.1:

L'alinéa 13c) de la *Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures* est remplacée par ce qui suit:

c) par Bibliothèque et Archives du Canada pour l'application de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* ou de tout texte législatif antérieur portant sur le même sujet.

Nous proposons cela, et ce sera inscrit dans la loi. C'est très bien.

Le président suppléant: Monsieur Richstone, pour les articles 33 à 52, il n'y a pas de problème?

M. Richstone: Aucun.

Le président suppléant: Les articles 34 à 52 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Nous passons à l'article 53. Allons-y lentement mais sûrement.

Monsieur Richstone, est-ce que c'est vous qui devez expliquer ce que nous faisons à l'article 53?

M. Richstone: Cette disposition prévoit un changement à la référence à la loi. Lors de la dernière session du Parlement, la Loi sur la procréation assistée portait le numéro de projet de loi C-13. C'est, là encore, un amendement «corrélatif», pour remplacer la référence au projet de loi C-13 par le projet de loi C-6, la loi actuelle, et pour remplacer la référence la deuxième session du Parlement par la troisième session du Parlement.

Le président suppléant: Est-ce que l'article 53 est adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Un amendement est proposé à l'article 53, et je laisse la parole au sénateur LaPierre.

Le sénateur LaPierre: J'aimerais proposer l'amendement suivant:

[Français]

Que le projet de loi C-8 soit modifié, à l'article 53, à la page 20, par substitution, à la ligne 7, de ce qui suit:

«C-6, déposé au cours de la troisième session de la».

[Traduction]

Le président suppléant: Est-ce que l'amendement est adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: À partir de là, tout devrait aller comme sur des roulettes.

Est-ce que l'article 53 est adopté tel que modifié?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Les articles 54 à 57 sont-ils adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: Is it agreed that this bill be adopted with amendments?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: It is agreed that I report this bill as amended at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chairman: That was tough.

I must say that I cannot understand why we had all this material in the last hour. Otherwise, we could have worked through this and met with you. It is really not the way to go through legislation, but that is how it is.

Thank you for coming.

The committee adjourned.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Sommes-nous d'accord pour adopter ce projet de loi tel que modifié?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Est-il convenu que je présente ce projet de loi tel que modifié à la prochaine séance du Sénat?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Ça a été dur.

Je dois dire que je ne peux pas comprendre pourquoi nous avons reçu toute cette documentation à la dernière heure. Autrement, nous aurions pu l'examiner et vous rencontrer. Ce n'est vraiment pas une façon de faire pour adopter une loi, mais c'est ainsi.

Merci d'être venus.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

From the National Archives of Canada:

Ian E. Wilson, National Archivist of Canada.

From the National Library of Canada:

Roch Carrier, National Librarian of Canada.

From the Canadian Library Association:

Don Butcher, Executive Director.

From the Canadian Association of Research Libraries:

Tim Mark, Executive Director.

From the Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation:

Louis Cabral, Executive Director.

From the Department of Canadian Heritage:

Jean Guérette, Executive Director, Portfolio Affairs;

Jeff Richstone, General Counsel.

From the National Library of Canada | National Archives of Canada:

Andrée Delagrave, Assistant Deputy Minister.

TÉMOINS

Des Archives nationales du Canada:

Ian E. Wilson, archiviste national du Canada.

De la Bibliothèque nationale du Canada:

Roch Carrier, administrateur général.

De l'Association canadienne des bibliothèques:

Don Butcher, directeur exécutif.

De l'Association des bibliothèques de recherche du Canada:

Tim Mark, directeur exécutif.

De l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation:

Louis Cabral, directeur exécutif.

Du ministère du Patrimoine canadien:

Jean Guérette, directeur exécutif, Affaires du portefeuille;

Jeff Richstone, avocat général.

De la Bibliothèque nationale du Canada | Archive nationales du Canada:

Andrée Delagrave, sous-ministre adjointe.